



# Rapport Annuel **2013**

# franc jeu

**L'Agence mondiale antidopage a pour mission de mener une campagne mondiale pour un sport sans dopage en collaboration avec ses partenaires.**

L'Agence mondiale antidopage a pour mission de mener une campagne mondiale pour un sport sans dopage en collaboration avec ses partenaires.

Composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements, l'AMA a coordonné le développement et la mise en place du **Code mondial antidopage**, le document harmonisant les règles antidopage dans **tous les sports** et **dans tous les pays**.

Depuis plus d'une décennie, l'AMA vise à encourager une culture du sport exempte de dopage.



# TABLE DES MATIÈRES

04	MESSAGE DU PRÉSIDENT
06	MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
08	MEMBRES DE L'AMA
10	LE CODE
13	UNESCO
14	ENQUÊTES
16	ADAMS
18	COMMUNICATIONS
20	SCIENCE ET RECHERCHE
22	MÉDICAL
24	ÉDUCATION
26	COMMUNAUTÉ ANTIDOPAGE
29	MISSIONS DES OI
30	CONTRÔLES
32	REVUE FINANCIÈRE 2013
34	ÉTATS FINANCIERS

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Sir Craig Reddie

**L'année écoulée a été bien remplie pour l'AMA, dont les efforts étaient sans conteste tournés vers l'important processus de consultation visant à réviser le Code mondial antidopage, le troisième exercice en son genre depuis 2003.**

Le processus de révision consultatif de ce document phare – considéré depuis sa création comme un document évolutif – s'est échelonné sur deux ans, sous la houlette d'une équipe de rédaction des plus chevronnées dirigée par Richard Young. Celle-ci a examiné non moins de 4 000 suggestions issues du Mouvement sportif, des gouvernements et de toute la communauté antidopage. Ce vaste processus hautement consultatif a révélé nombre d'approches différentes, et parfois discordantes, quant aux modifications qui devaient être apportées au Code mondial antidopage (Code). Le fait que ces avis divergents aient tous pu être intégrés de façon satisfaisante atteste de la qualité du travail de l'équipe de rédaction et de l'enthousiasme de tous ceux qui ont contribué à cet exercice.

Le Code révisé a été présenté à la quatrième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, organisée de main de maître par nos collègues d'Afrique du Sud à Johannesburg en novembre.



Plus de 1 000 participants y ont discuté du Code et des Standards internationaux (SI) connexes, et ont présenté leurs positions à la communauté antidopage représentée à la Conférence. Le nouveau président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, a souligné que l'accent portait désormais moins sur la lutte contre le dopage dans le sport que sur la « protection des athlètes propres ». Les avis du Mouvement sportif ont été exposés de manière claire par des sportifs venus des quatre coins du monde, et ont été suivis par une longue liste de déclarations d'appui ferme de la part des gouvernements du monde entier.

Le Code révisé prévoit notamment un durcissement des sanctions, une plus grande imputabilité de la part de l'entourage du sportif, une évaluation des risques en fonction des différents sports favorisant l'élaboration d'une planification des contrôles efficaces, et la prise en compte des principes de proportionnalité et des droits de l'homme. Le Code révisé a été approuvé officiellement par le



Conseil de fondation de l'AMA. Il a été soumis à la Conférence et soutenu par les participants, qui ont ensuite adopté à l'unanimité la Déclaration de Johannesburg. Le processus de révision du Code a rassemblé la communauté antidopage mondiale dans un esprit de coopération et d'unité, ce qui est extrêmement encourageant pour l'avenir. De toute évidence, il reste encore beaucoup de travail en 2014 afin de garantir que toutes les parties aient mis en place les nouvelles règles à la date voulue.

Tout au long de l'année, l'AMA a poursuivi ses efforts pour inciter les gouvernements à ratifier la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport (Convention). À ce jour, 176 pays, couvrant 98% de la population mondiale, ont ratifié cette Convention, mais il reste à encourager tous les pays à mettre en œuvre cet instrument et, en particulier, à adopter des mesures législatives, des règlements, des politiques ou des pratiques administratives qui faciliteront le partage d'informations. La Conférence des Parties de l'UNESCO peut apporter son soutien à cet égard.

Tout au long de l'année, on a également noté une collaboration intense entre les organisations antidopage (OAD). De nombreux symposiums importants ont été organisés afin de favoriser le partage de connaissances et d'informations

et de soutenir le développement du réseau des organisations régionales antidopage (ORAD). Le quatrième Symposium sur le dopage génétique s'est déroulé à Beijing, et le groupe d'experts de l'AMA sur le dopage génétique a partagé son expertise lors d'une réunion accueillie par l'Agence antidopage de Chine (CHINADA) et l'Association de développement olympique de Beijing (BODA). En outre, Antidopage Norvège a accueilli un séminaire destiné à guider les organisations nationales antidopage (ONAD) bien établies à soutenir leurs homologues moins nanties. La Norvège et la Chine soutiennent le développement d'activités antidopage au Kenya et dans l'ORAD d'Afrique zone V, alors que le Japon réitère son engagement de soutien aux ORAD en Asie.

Toutes ces démarches témoignent de l'étroite collaboration entre les diverses communautés antidopage, une collaboration qui donne lieu à une volonté concertée de protéger les sportifs propres et le sport équitable. Une telle approche doit constituer l'essence de toutes nos activités. C'est un véritable honneur pour moi d'avoir été élu président de l'AMA pour succéder à John Fahey qui a présidé l'AMA avec brio pendant six ans, et je suis encouragé par l'engagement solidaire manifesté à la Conférence de Johannesburg. Cette solidarité sera notre plus grand atout.

**Le processus de révision du Code a rassemblé la communauté antidopage mondiale dans un esprit de coopération et d'unité, ce qui est extrêmement encourageant pour l'avenir.**



# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

David Howman

**Rien n'est plus difficile que d'assurer la cohérence des règles dans tous les pays du monde, tous sports confondus. C'est la raison pour laquelle l'AMA a été créée et c'est le défi que nous tentons de relever depuis le début.**

Depuis longtemps nous sommes convaincus que les règles doivent évoluer. Il faut qu'elles soient créées, qu'elles soient appliquées et qu'elles progressent en fonction des défis du moment. Le Code mondial antidopage (Code) de 2003 et celui de 2009 abordaient les problèmes de leur époque, et le Code 2015 fera de même à son tour.

## **Processus de révision du Code 2015 et Conférence mondiale sur le dopage dans le sport**

L'AMA a entamé le processus de révision du Code 2015 à la fin de 2011. Nous avons invité nos partenaires à soumettre leurs commentaires de façon continue et leur avons donné toutes les occasions possibles de dialoguer et de s'impliquer dans le processus.

Les versions provisoires qui en ont découlé ont pris en compte les commentaires reçus dans les trois phases de consultation qui ont précédé la Conférence mondiale de 2013 sur le dopage dans le sport. Sur les 4 000 changements proposés, plus de



2 000 ont été intégrés dans la version définitive du Code, ce dont nous sommes fiers.

Le Code 2015 offre une solution plus rigoureuse, mais plus juste aux problèmes rencontrés ces dernières années par la communauté antidopage. Je remercie tous ceux qui ont contribué à ce processus pour leur dévouement et leur attachement à un sport propre : les gouvernements du monde, les instances sportives internationales, les sportifs et les nombreux autres groupes impliqués. L'AMA remercie également nos hôtes de la Conférence de Johannesburg pour leur contribution à cet événement des plus réussis.

Je tiens par ailleurs à souligner la contribution active des athlètes au processus de révision du Code : vous avez servi d'exemple aux sportifs propres du monde entier. Je salue votre engagement en faveur de la protection de l'intégrité du sport et je vous félicite pour votre excellent travail.

## **Passeport biologique de l'Athlète**

Une des principales améliorations apportées au Passeport biologique de l'Athlète (PBA) de l'AMA en 2013 a été l'intégration du module stéroïdien dans le Système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA (ADAMS).

Le module stéroïdien évalue les échantillons d'urine afin d'observer les variables stéroïdiennes

telles que la testostérone, ce qui contribue à détecter l'abus de stéroïdes anabolisants. À l'instar du module hématologique, ce nouveau module automatise l'évaluation des profils individuels des sportifs et alerte les organisations antidopage (OAD) en leur signalant les profils suspects qui méritent une attention plus poussée.

Avec l'introduction du module stéroïdien au 1er janvier 2014, les OAD bénéficieront d'un processus harmonisé permettant l'échange et la reconnaissance d'informations dans l'ensemble de la communauté antidopage.

## Données sur les contrôles

Pour la première fois, l'AMA a publié les données annuelles sur les contrôles antidopage entièrement tirés du système ADAMS.

Publié en juillet 2013, le rapport 2012 des données sur les analyses des laboratoires découle d'une méthode perfectionnée de collecte des données qui combine en un seul et unique rapport les données des laboratoires accrédités par l'AMA et des contrôles des OAD.

Ce rapport de 2012 incorpore toutes les données venant d'ADAMS, en attribuant une autorité de contrôle (AC) à chaque résultat. Ces progrès dans la compilation des données aboutissent à un rapport beaucoup plus détaillé.

À l'heure actuelle, la principale limitation du rapport des données sur les analyses des laboratoires tient à ce que toutes les OAD n'utilisent pas le système ADAMS. Son adoption intégrale par l'ensemble de la communauté ouvrirait aux OAD l'accès à de nombreuses fonctionnalités de rendu des rapports, aiderait à planifier la répartition des contrôles et donnerait à tous les membres de la communauté antidopage une bien meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de dopage. Pour les OAD qui n'utilisent pas encore ADAMS, citons encore un autre avantage majeur qui justifie une action immédiate : ADAMS est à votre disposition à titre entièrement gratuit.

## Initiatives de sensibilisation et d'éducation

La sensibilisation est le premier pas vers la connaissance et la compréhension. L'AMA ne saurait trop insister sur l'importance de l'éducation et de la formation aux dangers du dopage et sur la nécessité d'éradiquer le dopage dans le sport.

L'AMA a soutenu plusieurs programmes de sensibilisation et d'éducation en 2013, et je suis ravi d'en présenter ci-après les points forts représentatifs.

Les Championnats du monde de natation du Comité international paralympique (CIP) ont offert une vitrine au modèle de sensibilisation de l'AMA et à la campagne Dis NON! au dopage. Des centaines de sportifs issus du monde de la natation paralympique ont échangé avec les experts antidopage et ont exprimé leur soutien au message du franc jeu.

Le programme Génération Franc Jeu a été présenté aux Jeux asiatiques de la Jeunesse 2013 de Nanjing et aux Jeux parapanaméricains de la Jeunesse 2013, et des ressources éducatives élaborées par l'AMA ont été utilisées aux camps de jeunesse et dans les programmes *Fun Run + Learn* du Conseil olympique d'Asie (COA).

L'AMA a apporté un ajout important à son programme d'éducation en 2013, en achevant la mise au point d'un nouvel outil d'apprentissage en ligne pour sportifs d'élite. Le Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage (ALPHA) repose sur les récentes études en sciences sociales et en technologie de l'apprentissage. ALPHA vise à exercer une influence sur les personnes dont l'intention est de se doper. Son déploiement commencera en 2014.

Ces manifestations et ces activités restent parmi les moyens les plus efficaces pour l'AMA de rejoindre la communauté antidopage et de sensibiliser les sportifs et les jeunes aux dangers du dopage en se concentrant sur les valeurs du sport.

## Plan stratégique quinquennal

En 2013, nous sommes arrivés à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2016 de l'AMA. La réalisation des huit objectifs stratégiques du Plan se poursuit conformément au calendrier prévu et l'Agence continue d'harmoniser ses activités et ressources en fonction des résultats, des stratégies et des indicateurs de performance connexes.

Les membres du comité et du groupe d'experts de l'AMA ont contribué par leurs conseils et leurs orientations aux progrès réalisés en liaison avec ce Plan. Leur travail mérite notre reconnaissance et notre profonde gratitude.

# MEMBRES DE L'AMA

## COMITÉ EXÉCUTIF 2013 DE L'AMA

**Président**  
**Hon. John FAHEY, CA**  
*Australie*

**Vice-président**  
**Pr Arne LJUNGQVIST**  
Membre honoraire du Comité international olympique (CIO),  
Président de la Commission médicale du CIO  
*Suède*

### MOUVEMENT OLYMPIQUE

#### Représentant du CIO

**Francesco RICCI BITTI**  
Président de l'ITF (tennis)  
*Italie*

#### Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

**Craig REEDIE**  
Membre du CIO, Vice-président du CIO  
*Royaume-Uni*

#### Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

**Ugur ERDENER**  
Membre du CIO, président de WA (tir à l'arc)  
*Turquie*

#### Représentant de SportAccord

**Gian Franco KASPER**  
Membre du CIO, président de la FIS (ski)  
*Suisse*

#### Représentant de la Commission des athlètes du CIO

**Beckie SCOTT**  
Membre du CIO, membre de la Commission  
des athlètes du CIO  
*Canada*

### AUTORITÉS PUBLIQUES

#### Représentant de l'Europe

**Valérie FOURNEYRON**  
Ministre des Sports, de la Jeunesse,  
de l'Éducation populaire et de la Vie  
associative  
*France*

#### Représentant de l'Afrique

**Fikile MBALULA**  
Ministre des Sports et des Loisirs  
*Afrique du Sud*

#### Représentant des Amériques

**Francisco BOZA**  
Président, Conseil des sports des  
Amériques (CADE)  
*Pérou*

#### Représentant de l'Asie

**Teru FUKUI**  
Ministre chargé des Sports  
*Japon*  
*(janvier-septembre)*

**Yoshitaka SAKURADA**  
Ministre chargé du Sport  
*Japon*  
*(octobre-décembre)*

#### Représentant de l'Océanie

**Kate LUNDY**  
Ministre des Sports  
*Australie*  
*(janvier-juin)*

**Don FARRELL**  
Ministre des Sports  
*Australie*  
*(juillet-septembre)*

**Peter DUTTON**  
Ministre des Sports  
*Australie*  
*(octobre-décembre)*





# MEMBRES DE L'AMA

## CONSEIL DE FONDATION 2013 DE L'AMA

**Président**  
**Hon. John FAHEY, CA**  
*Australie*

**Vice-président**  
**Pr Arne LJUNGQVIST**  
*Suède*

### MOUVEMENT OLYMPIQUE

#### Représentants du CIO

**Patrick BAUMANN**  
Membre du CIO, Secrétaire  
général de la FIBA (basketball)  
*Suisse*

**Joseph BLATTER**  
Membre du CIO,  
Président de la FIFA (football)  
*Suisse*

**Robin MITCHELL**  
Membre du CIO  
*Fidji*

**Richard W. POUND**  
Membre du CIO  
*Canada*

#### Représentants de l'ACNO

**Patrick CHAMUNDA**  
Membre du CIO  
*Zambie*

**Eduardo Henrique DE ROSE**  
Président de la Commission  
médicale de l'Organisation  
sportive panaméricaine (PASO)  
*Brésil*

**Andrey KRYUKOV**  
Membre du Comité exécutif,  
Comité national olympique du  
Kazakhstan,  
*République du Kazakhstan*

**Craig REEDIE**  
*Royaume-Uni*

#### Représentants de l'ASOIF

**Tamas AJAN**  
Membre du CIO, président de  
l'IWF (haltérophilie)  
*Hongrie*

**Ugur ERDENER**  
*Turquie*

**Francesco RICCI BITTI**  
*Italie*

#### Représentant de SportAccord

**Gian Franco KASPER**  
*Suisse*

#### Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

**Anders BESSEBERG**  
Président de l'IBU (biathlon)  
*Norvège*

#### Représentants de la Commission des athlètes du CIO

**Claudia BOKEL**  
Membre du CIO, présidente de la  
Commission des athlètes du CIO  
*Allemagne*

**Kirsty COVENTRY**  
Membre du CIO, membre de la  
Commission des athlètes du CIO  
*Zimbabwe*

**Adam PENGILLY**  
Membre du CIO, membre de la  
Commission des athlètes du CIO  
*Royaume-Uni*

**Beckie SCOTT**  
*Canada*

#### Représentant du Comité international paralympique (CIP)

**Toni PASCUAL**  
Président,  
Comité antidopage du CIP  
*Espagne*

### AUTORITÉS PUBLIQUES

#### Représentants des États membres de l'Union européenne

**Leo VARADKAR**  
Ministre des Transports, du  
Tourisme et du Sport  
*Irlande*

**Romain SCHNEIDER**  
Ministre des Sports  
*Grand-Duché de Luxembourg*

**Alexander MESTRE**  
Secrétaire d'État à la Jeunesse  
et aux Sports  
*Portugal*  
*(janvier-avril)*

**Philippe MUYTERS**  
Ministre flamand des Finances,  
du Budget, de l'Aménagement  
du territoire, de l'Emploi et des  
Sports  
*Belgique*  
*(mai-décembre)*

#### Représentants du Conseil de l'Europe

**Gabriella BATTAINI-DRAGONI**  
Secrétaire générale adjointe,  
Conseil de l'Europe  
*Italie*

**Pavel KOLOBKOV**  
Vice-ministre des Sports  
*Fédération de Russie*

#### Représentants de l'Afrique

**Shaw KGATHI**  
Ministre de la Jeunesse, des  
Sports et de la Culture  
*Botswana*

**El Amry FAROUK**  
Ministre d'État aux Sports  
*Égypte*  
*(janvier-juin)*

**Taher Abou ZEID**  
Ministre d'État aux Sports  
*Égypte*  
*(juillet-décembre)*

**Vincent MERITON**  
Ministre du Développement  
communautaire, de la Jeunesse,  
des Sports et de la Culture  
*Seychelles*

#### Représentants des Amériques

**Bal GOSAL**  
Ministre d'État (Sports)  
*Canada*

**Javier TEJEIRA**  
Président du Conseil des sports  
d'Amérique centrale et des  
Caraïbes (CONCECADE)  
*Panama*

**Ernesto IRURUETA**  
Président du Conseil des sports  
sud-américains (CONSUDE)  
*Uruguay*

**Edward JURITH**  
Conseiller juridique principal,  
Bureau exécutif du Président,  
Bureau national de lutte contre  
les drogues (ONDCP)  
*États-Unis*  
*(janvier-octobre)*

**Michael GOTTLIEB**  
Directeur national de  
programme, Bureau de la  
politique antidrogue de la  
Maison-Blanche,  
Bureau exécutif du Président  
*États-Unis*  
*(novembre-décembre)*

#### Représentants de l'Asie

**Duan SHIJIE**  
Vice-Ministre de l'Administration  
générale d'État pour le Sport  
*Chine*

**Teru FUKUI**  
*Japon*  
*(janvier-septembre)*

**Yoshitaka SAKURADA**  
*Japon*  
*(octobre-décembre)*

**Dato' Ahmad Shabery CHEEK**  
Ministre de la Jeunesse et des  
Sports  
*Malaisie*  
*(janvier-avril)*

**Khairy Jamaluddin ABU BAKAR**  
Ministre de la Jeunesse et des  
Sports  
*Malaisie*  
*(mai-décembre)*

**Mohammed Saleh Al KONBAZ**  
Président du Comité antidopage  
d'Arabie saoudite  
*Arabie saoudite*

#### Représentants de l'Océanie

**Kate LUNDY**  
*Australie*  
*(janvier-juin)*

**Don FARRELL**  
*Australie*  
*(juillet-septembre)*

**Peter DUTTON**  
*Australie*  
*(octobre-décembre)*

**Murray McCULLY**  
Ministre des Sports  
et des Loisirs  
*Nouvelle-Zélande*

# LE CODE

**Adopté en 2003 par le Mouvement sportif et les gouvernements, le Code mondial antidopage est le document phare qui harmonise les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays du monde. À celui-ci se greffent cinq Standards internationaux auxquels tous les signataires sont assujettis.**

## Processus de révision du Code

En novembre 2011, l'AMA a lancé un processus de révision du Code et des SI 2015 semblable à celui utilisé pour l'élaboration du Code 2003 et du Code 2009.

Ce processus de révision a comporté trois phases de consultation. Lors des deuxième et troisième phases de consultation pour le Code, l'AMA a également procédé à la révision de quatre des cinq Standards internationaux : contrôles et enquêtes (SICE), laboratoires (SIL), autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) et protection des renseignements personnels (SIPRP).

Durant cette période, l'équipe de rédaction du Code a tenu des réunions ou des téléconférences avec les partenaires du monde entier afin de discuter du Code et des SI.

WADAConnect, un nouvel outil en ligne, a facilité la soumission des commentaires des partenaires. Une section du site Web de l'AMA consacrée au processus de consultation du Code a servi de point de référence centrale pour tous les documents et toutes les décisions connexes. Au terme de chaque phase de consultation, toutes les versions provisoires amendées du Code et des SI y figuraient.

L'AMA a reçu 314 soumissions distinctes comportant non moins de 4 000 propositions de changements au Code 2009. Plus de 2 000 de ces recommandations ont été retenues dans le Code 2015.

## Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

La Conférence mondiale de 2013 sur le dopage dans le sport a marqué la fin de deux années de travaux du processus de révision du Code. Plus de 1 000 leaders de la communauté antidopage mondiale ont convergé vers Johannesburg (Afrique du Sud) du 12 au 15 novembre pour finaliser le Code 2015 et les SI connexes.

Au cours d'assemblées plénières consacrées à la révision du Code, des délégués du Mouvement sportif et des autorités publiques ont fait entendre leur voix et réitéré leur appui ferme aux principes du Code révisé. Les intervenants ont également pu se prononcer lors des séances parallèles dédiées aux quatre Standards internationaux en révision. Tous ont été adoptés, moyennant un changement apporté au SIL concernant la conservation à long terme des échantillons.

Le dernier jour de la Conférence, le 15 novembre, le Conseil de fondation de l'AMA a adopté le Code et le Comité exécutif a approuvé les Standards internationaux.

L'adoption de la Déclaration de Johannesburg par tous les participants a marqué l'engagement renouvelé des gouvernements et du Mouvement sportif de protéger les droits des sportifs propres.

Suite à leur mise en œuvre par les signataires, le Code et les SI révisés entreront en vigueur le 1er janvier 2015.

### **Un Code plus équitable, plus efficace et plus clair**

La majorité des changements repris dans le Code 2015 s'articulent autour de sept principaux

thèmes :

- 01** Suspensions prolongées imposées aux « vrais » tricheurs et sanctions plus souples dans les autres cas particuliers.
- 02** Prise en compte des principes de proportionnalité et des droits de l'homme.
- 03** Importance accrue accordée aux enquêtes et à l'utilisation de renseignements dans la lutte contre le dopage.
- 04** Portée accrue permettant de s'attaquer au personnel d'encadrement des sportifs impliqué dans des activités de dopage.
- 05** Plans de répartition des contrôles et listes d'analyse efficaces et « intelligents ».
- 06** Répartition équilibrée des pouvoirs et responsabilités des fédérations internationales (FI) et des organisations nationales antidopage (ONAD).
- 07** Un Code plus clair et plus concis.



## Mise en œuvre, conformité et supervision

L'AMA est responsable de superviser la mise en œuvre du Code et de rendre compte de la conformité des partenaires. Une manière pour l'AMA d'y parvenir consiste à suivre de près les cas de dopage et à exercer son droit d'appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) en ce qui concerne les cas relevant de la compétence des organisations qui ont mis en œuvre le Code.

Il incombe également à l'AMA de faire connaître les changements apportés. Les sportifs, les OAD, le personnel d'encadrement, les gouvernements, les laboratoires accrédités par l'AMA et les médias doivent être informés de ces nouvelles règles et de leurs répercussions.

Il incombe à la communauté antidopage de veiller à ce que toutes les règles du Code soient correctement administrées et soient entièrement en place. L'AMA aidera et guidera les signataires par une série de démarches menant à l'adoption des règles requises pour assurer la conformité au Code.

Dans le cadre de ce rôle de guide, l'AMA publiera en 2014 des règles modèles pour aider les signataires à rédiger des règles et à modifier des dispositions conformément au Code révisé. En outre, l'AMA fournira des Documents techniques et une série de Lignes directrices pour les SI afin d'aider les OAD à mettre en œuvre les changements apportés au SICE, au SIL, au SIAUT et au SIPRP. L'AMA produira également du matériel pour aider les athlètes à comprendre le Code et ce qu'il signifie pour eux.

Le Code 2015 comporte plusieurs recommandations faites en mai 2013 dans le rapport du groupe de travail ad hoc chargé d'évaluer l'inefficacité des programmes de contrôle. Un travail important a été entrepris en 2013 en réaction à ce rapport. L'AMA a notamment mis en œuvre sans délai diverses mesures réalisables au niveau de la direction.

Le Conseil de fondation de l'AMA se réunira en 2014 pour discuter des stratégies importantes relatives à la mise en œuvre du Code et à la supervision de la conformité des partenaires avec ce dernier.

# SUPERVISION DU CODE

## Sanctions pour dopage

En vertu du Code mondial antidopage (Code), l'AMA a exercé son droit d'appel quand les sanctions ne respectaient pas le Code. En 2013, l'AMA a examiné 2 207 décisions, dont 20 ont fait l'objet d'un appel.

### À la fin de l'année, parmi les 20 décisions portées en appel par l'AMA :

- Sept étaient toujours en instance devant le Tribunal arbitral du sport (TAS)
- Cinq avaient été admises par le TAS
- Quatre étaient en instance devant un organisme national d'appel
- Trois avaient été admises ou partiellement admises par un organisme national d'appel
- Une était en instance devant l'instance d'appel d'une fédération nationale

### En outre, parmi les 2 207 décisions que l'AMA a reçues en 2013, 28 constituaient des décisions découlant d'appels faits par l'Agence en 2012 :

- Quinze ont été admises ou partiellement admises par le TAS
- Une a été rejetée par le TAS
- Huit ont été admises ou partiellement admises par un organisme national d'appel
- Quatre ont été rejetées par un organisme national d'appel



# UNESCO

## Un cadre juridique international pour la reconnaissance du Code

En 2013, la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport (Convention) a été ratifiée par quatre nouveaux pays : Irak, Syrie, Tuvalu et Congo. Au 31 décembre 2013, 176 pays étaient devenus des États parties à la Convention depuis la première ratification par la Suède en 2005.

Les 176 États parties à la Convention représentent 98% de la population mondiale.

Les 19 États membres de l'UNESCO qui n'ont pas encore ratifié la Convention disposent de systèmes antidopage moins élaborés et sont généralement confrontés à de graves difficultés politiques, économiques ou civiles. Venant principalement des régions d'Afrique et d'Asie, bon nombre d'entre eux sont membres d'une organisation régionale antidopage (ORAD) à qui l'AMA apporte son soutien et son expertise en matière de renforcement des capacités.

## Mise en œuvre et suivi de la Convention

La quatrième session de la Conférence des Parties s'est tenue les 19 et 20 septembre au siège de l'UNESCO à Paris, réunissant non moins de 260 participants, représentant 100 États parties. L'AMA y a assisté dans son rôle officiel d'organe consultatif de la Conférence des Parties.

Le directeur général de l'AMA, David Howman, a fait rapport des activités de l'Agence comme l'exige l'article 30 1 (i) de la Convention. Au nom du président de l'AMA John Fahey, la ministre française des Sports et membre du Comité exécutif de l'AMA, Valérie Fourneyron, a souligné la nécessité de poursuivre les efforts de collaboration en rappelant que la lutte contre le dopage était désormais « enjeu d'équipe » dans lequel le Mouvement sportif, l'industrie

pharmaceutique, le secteur public, les forces de l'ordre et les experts antidopage jouent tous un rôle.<sup>1</sup>

Les participants ont consenti à renforcer la coopération entre l'UNESCO, l'AMA et le Conseil de l'Europe en vue d'harmoniser les règles et règlements antidopage visant à mettre un terme au trafic de substances illégales. Ils ont conclu que la lutte contre le dopage ne pouvait pas uniquement dépendre des contrôles auprès des athlètes, mais devait de plus en plus faire appel au partage d'informations et aux mesures des forces de l'ordre.

## Investir dans le sport propre

Le Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport (Fonds volontaire) aide les gouvernements des États membres à élaborer ou à mettre en place des programmes antidopage efficaces dans les domaines de l'éducation, de la formulation de politiques et du renforcement des capacités.

En 2013, quelque 858 000 \$ ont été répartis entre 40 projets, ce qui représente un financement disponible d'environ 3 millions de dollars.

Les demandes de projets visant à renforcer les capacités des États parties les moins développés ou nantis sont fortement encouragées et reçoivent un financement prioritaire.

L'AMA, accompagnée des ORAD, a continué à encourager activement les demandes adressées au Fonds, en travaillant étroitement avec le Secrétariat de l'UNESCO.

Le Fonds continue à servir d'incitation aux pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention de l'UNESCO, dont la ratification est une condition d'admissibilité.

1 Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport, ICDS/4CP/10, 27 sept. 2013, rapport oral de la Conférence des Parties 2013.



# ENQUÊTES

## Sous la direction de l'AMA, une approche plus stratégique et complète de la protection du sport propre a vu le jour.

Cette approche reprend le modèle antidopage traditionnel (contrôles, recherche et éducation) en y intégrant un processus d'enquête.

L'AMA explore une méthodologie plus adaptée, à la fois systématique et pertinente permettant d'identifier plus rapidement les nouvelles substances et tendances en matière de dopage. L'Agence cherche également des moyens de tirer parti de la technologie pour recueillir, conserver, analyser et partager plus efficacement les renseignements au sein de la communauté antidopage.

Tout au long de 2013, l'AMA a favorisé les partenariats entre diverses organisations nationales antidopage (ONAD) dans le but de partager des renseignements et de réaliser des enquêtes collaboratives sur le dopage. Sur demande et en fonction des besoins, l'AMA a apporté son soutien à ces enquêtes.

L'Agence antidopage des États-Unis (USADA) a continué de collaborer étroitement avec l'AMA et les autres agences nationales antidopage dans son enquête portant sur l'équipe cycliste professionnelle US Postal Service.

L'AMA a salué publiquement l'USADA pour son professionnalisme et la manière dont elle a mis au jour la tricherie systématique de certains athlètes. Pour reprendre les paroles de Lone Hansen, directrice de l'Agence antidopage du Danemark (ADD) : « les enquêtes portant sur les cas de dopage se sont grandement améliorées ces derniers temps, et ce cas constitue un exemple éloquent des répercussions de l'enquête d'USADA. »

**Tout au long de 2013, l'AMA a favorisé les partenariats entre diverses organisations nationales antidopage (ONAD) dans le but de partager des renseignements et de réaliser des enquêtes collaboratives sur le dopage.**

Par ailleurs, l'AMA a continué à nouer des relations plus étroites et à coordonner le partage de renseignements entre la communauté antidopage et les forces de l'ordre à l'échelle mondiale. Grâce à ces partenariats, des stratégies d'enquête ont été mises au point et déployées afin de cibler les trafiquants internationaux de substances améliorant la performance de même que les sportifs qui en font l'usage.

L'AMA entretient des protocoles d'entente avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). L'objectif principal de ces ententes est de faciliter l'échange d'informations et d'expertise afin de mettre un frein au dopage et au trafic de substances dopantes. Travaillant de concert, l'AMA, l'OMD et INTERPOL encouragent les efforts des forces de l'ordre internationales visant à démanteler les organisations qui pratiquent le trafic de substances dopantes.

Le Code mondial antidopage 2015 (Code) part d'une réalité qui veut que le partage de renseignements et les enquêtes non analytiques doivent jouer un plus grand rôle dans les activités des OAD du monde. Le Code 2015 explique le rôle, les responsabilités et les attentes des partenaires et souligne l'importance de la coopération entre les gouvernements et les partenaires qui enquêtent sur des violations des règles antidopage (VRAD). Sous le nouveau Code, la période de prescription passe de huit à dix ans.

Le Code 2015 accorde à l'AMA le droit, dans des circonstances exceptionnelles, de réaliser ses propres contrôles lorsque des problèmes ont été portés à l'attention de l'OAD compétente et n'ont pas été réglés de manière satisfaisante.

Approuvé par le Conseil de fondation de l'AMA lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de novembre 2013, le nouveau Code entrera en vigueur le 1er janvier 2015.



**Travaillant de concert, l'AMA, l'OMD et INTERPOL encouragent les efforts des forces de l'ordre internationales visant à démanteler les organisations qui pratiquent le trafic de substances dopantes.**

# ADAMS

## En vertu du Code mondial antidopage, l'AMA est tenue de fournir un centre d'information pour l'ensemble des données des contrôles du dopage et des décisions de gestion des résultats.

### Centre d'information sur les données antidopage

Le système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA (ADAMS) permet aux partenaires de partager d'importantes informations et activités liées à la lutte contre le dopage en un seul système hautement sécuritaire. De surcroît, ADAMS est gratuit et accessible dans le monde entier.

Les organisations antidopage (OAD) utilisent ADAMS pour gérer leurs programmes individuels de contrôles du dopage en compétition et hors compétition. Les OAD demandent les contrôles et en gèrent les résultats. Les sportifs et les officiels d'équipes désignés transmettent des informations sur la localisation pratiquement n'importe où et n'importe quand. Les organisateurs de grandes manifestations sportives peuvent mettre en place des programmes de contrôles en compétition lors de leurs événements

### Faits saillants en 2013

**ADAMS - version 3.5** : lancée en décembre, la version 3.5 comporte des mises à jour essentielles répondant aux attentes exprimées par les partenaires. Cette mise à niveau améliore la fonctionnalité du système et inclut les éléments mentionnés ci-après :

**Passeport biologique de l'Athlète (PBA)** : le nouveau module stéroïdien, intégré dans ADAMS à la fin de 2013 en vue d'un lancement en janvier 2014, améliore considérablement l'efficacité des programmes de contrôles des OAD qui utilisent ADAMS, et ce, en automatisant l'évaluation des profils stéroïdiens individuels des athlètes.

#### Application mobile du module des informations sur la localisation

: l'application iPhone du module des informations sur la localisation d'ADAMS a été bien accueillie par les utilisateurs. Celle-ci répond à un besoin commun exprimé par tous les sportifs de disposer d'une plus grande mobilité en matière de transmission des informations sur la localisation.



À l'aide de leur téléphone intelligent, les sportifs peuvent entrer, vérifier, modifier et soumettre les informations sur leur localisation en quelques clics seulement. En outre, les notifications mobiles servent de rappel aux sportifs quant à leur obligation de soumettre les informations sur leur localisation et les dates limites pour le faire.

Une version Android gratuite était en cours d'élaboration pour un lancement prévu au début de 2014.

#### Organisations responsables de grandes manifestations sportives

: De nombreuses organisations responsables de grandes manifestations sportives ont utilisé ADAMS et profité de la formation dispensée par l'AMA en vue de l'utilisation de ce système lors d'événements futurs. Parmi les manifestations ayant utilisé ADAMS figurent les XVIIes Jeux méditerranéens de Mersin et les Iers Jeux sud-américains de la Jeunesse 2013 de Lima. Des améliorations ont également été apportées à ADAMS afin d'optimiser son utilisation lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Sotchi.

**Langues** : Avec l'ajout du hongrois, du polonais et du serbe, ADAMS est désormais disponible en 18 langues.



## UTILISATION EN 2013

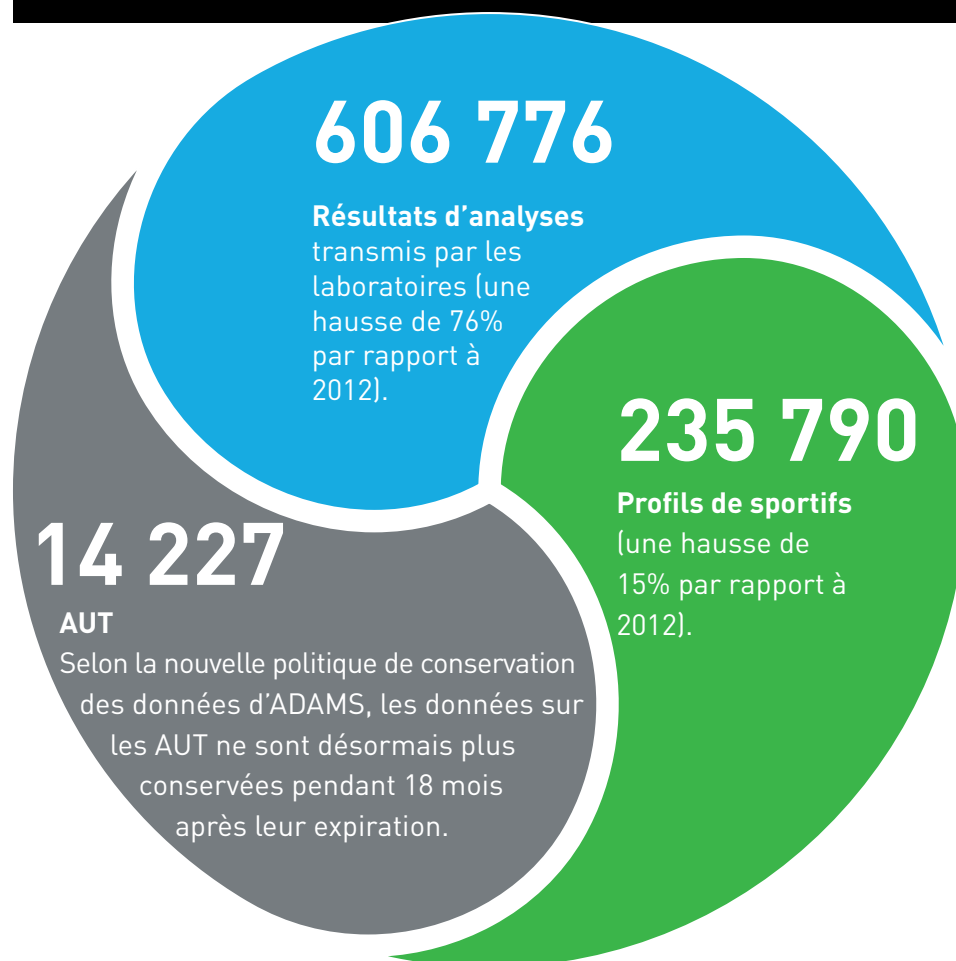
L'utilisation d'ADAMS et son volume de données n'ont cessé de croître cette année. À la fin de 2013, 95 fédérations internationales (FI) et 92 organisations nationales/régionales antidopage (ONAD/ORAD) utilisaient ADAMS (version 3.5).

Les laboratoires accrédités par l'AMA ont transmis les résultats de leur programme du Système d'évaluation externe de la qualité (EQAS) ainsi que les résultats d'analyses atypiques au moyen d'ADAMS.

## AMÉLIORATIONS CONTINUES

Le Code 2015 : Au début de 2013, l'AMA a amorcé la planification visant à adapter ADAMS afin qu'il reflète les changements apportés au Code et aux Standards internationaux 2015. Des ressources en développement ont été allouées et les spécifications ont été achevées pour un lancement en 2014.

# BASE DE DONNÉES ADAMS



En date de décembre 2013

# COMMUNICATIONS

## L'année 2013 a offert à l'AMA plusieurs occasions de communiquer avec les partenaires et les médias du monde entier.

L'AMA a diffusé des messages antidopage par le biais de nombreux canaux médiatiques, en s'appuyant sur des manifestations, des activités et des initiatives en cours pour souligner le problème du dopage dans le sport.

Les réseaux sociaux, en particulier Twitter, ont constitué un moyen efficace de dialoguer en temps réel avec les médias, les partenaires et le grand public sur les questions liées à la lutte contre le dopage. A la fin de l'année, l'AMA comptait plus de 10 000 adeptes sur Twitter.

### Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

La Conférence mondiale sur le dopage dans le sport a été LA manifestation antidopage par excellence de l'année 2013, celle qui allait déterminer l'avenir de la lutte contre le dopage dans le sport et confirmer le nouveau président de l'AMA.

Cette Conférence, qui s'est tenue en novembre, a été précédée par les dernières phases de consultation du Code mondial antidopage (Code) et des Standards internationaux (SI) connexes. L'AMA a largement doublé ses efforts de communication internes et externes, vu le volume d'informations qui a dû être échangé pour que tous les partenaires restent informés et impliqués tout au long de 2013.

### Relations avec les sportifs

Le Comité des sportifs de l'AMA se compose de sportifs internationaux d'élite qui apportent à l'AMA un éclairage et des réactions sur le rôle et les responsabilités des sportifs en matière de lutte contre le dopage.

Ce comité s'est réuni à deux reprises en 2013. Les discussions se sont centrées sur le processus de révision du Code, et les membres se sont montrés très fermes dans leur plaidoyer en faveur de sanctions plus rigoureuses pour les violations graves des règles antidopage. Plusieurs ont fait état de leurs expériences et de leurs positions au cours des sessions de la Conférence mondiale consacrée à la perspective des autorités publiques et du Mouvement sportif.

### Programme et modèle de sensibilisation

Trois grandes manifestations sportives ont accueilli le programme de sensibilisation de l'AMA en 2013:

- **Les Jeux mondiaux** à Cali, Colombie (25 juillet – 4 août)
- **Les Championnats du monde de natation du CIP** à Montréal (12-18 août)
- **Les Jeux de la Francophonie** à Nice (6 – 15 septembre)

De nombreux sportifs et membres du personnel d'encadrement ont dialogué avec l'équipe de sensibilisation de l'AMA durant ces événements et ont appris à mieux comprendre les dangers du dopage grâce au quiz Franc Jeu de l'AMA.

Le programme de sensibilisation des Championnats du monde de natation du Comité International Paralympique (CIP) présentait la campagne de sensibilisation de l'AMA « Dis NON ! au dopage » (DNAD) . Pour le 13 août, « journée DNAD », les sportifs ont manifesté leur engagement à un sport propre et honnête en portant des bonnets de bains DNAD et des

tatouages temporaires arborant les logos de la journée DNAD et du CIP. Les athlètes ont testé leurs connaissances antidopage en répondant au quiz Franc Jeu de l'AMA, et un concours sur les réseaux sociaux a donné aux spectateurs l'occasion de gagner des bonnets portés par les champions paralympiques de natation.

Une vidéo de la journée Dis NON! au dopage de l'AMA-CIP met en exergue ce partenariat réussi avec le DNAD ainsi que le modèle de sensibilisation de l'AMA. La vidéo explique comment les organisations antidopage (OAD) peuvent utiliser les outils disponibles dans le modèle de sensibilisation pour créer et diffuser un programme de sensibilisation qui atteigne les sportifs, mais aussi leur entourage, les fans et les médias.

### Relations avec les médias

L'AMA a organisé avec succès le Symposium 2013 pour les médias à Londres. Plus de 50 membres des médias et des communications d'organisations antidopage se sont inscrits à cette manifestation qui a eu lieu en février. John Fahey, Président de l'Agence, et David Howman, Directeur général, y ont pris la parole, et chacun d'eux a donné plus de 30 interviews individuels.

L'AMA a publié un nombre important d'articles, de communiqués de presse et d'éditoriaux en 2013 pour que la question du dopage dans le sport reste au premier plan. Les médias continuent à jouer un rôle dans la diffusion des questions liées au dopage, puisque les journalistes sont appelés à unir leurs voix à celle de l'AMA pour interpeller le public. L'AMA considère qu'il est essentiel d'entretenir un dialogue avec la presse mondiale afin que celle-ci reste impliquée et bien informée.

**Facile à installer et mettre en œuvre: plus de 110 OAD ont signé pour le nécessaire de démarrage gratuit « Dis NON! au dopage » de l'AMA.**



# SCIENCE ET RECHERCHE

## Liste des substances et méthodes interdites

La préparation annuelle et la publication par l'AMA de la Liste des substances et méthodes interdites (Liste) s'étendent de janvier à septembre. Cet exercice hautement consultatif est mené en concertation avec les experts internationaux dans ce domaine et les nombreux partenaires de l'AMA.

En avril 2013, le groupe d'experts Liste a diffusé un projet de Liste aux différents partenaires, qui ont été invités à déposer leurs soumissions. Un projet de Liste révisé a été soumis à l'examen du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA en août, et la Liste 2014 a été approuvée par le Comité exécutif de l'AMA et publiée sur le site Web de l'Agence en septembre.

## Laboratoires antidopage accrédités

L'AMA est chargée de l'accréditation et de la réaccréditation des laboratoires antidopage dans le monde. L'Agence a supervisé un réseau de 33 laboratoires accrédités ainsi que trois laboratoires approuvés (exclusivement pour le module hématologique du Passeport biologique de l'Athlète [PBA]), en appliquant un système rigoureux d'évaluation externe de la qualité.

En août 2013, l'AMA a révoqué l'accréditation du laboratoire de contrôle du dopage de Rio de Janeiro. Ce dernier n'est plus autorisé à effectuer des analyses antidopage pour l'AMA ou toute autre autorité de contrôle. Le laboratoire a manifesté son intérêt de récupérer son accréditation avant les Jeux olympiques de Rio de 2016.

Le laboratoire antidopage de Mexico a obtenu son accréditation en règle en juin 2013.

En mars 2013, le Centre japonais d'analyses chimiques de Tokyo a obtenu l'approbation de l'AMA pour réaliser des analyses sanguines depuis une unité mobile pour l'Agence antidopage du Japon (JADA).

Le laboratoire d'Ankara, en Turquie, est entré en phase probatoire d'accréditation, alors que le laboratoire candidat de Doha, au Qatar, a fait un pas vers l'admission au stade probatoire. La préparation du laboratoire candidat de Buenos Aires à la phase probatoire d'accréditation a été temporairement suspendue, et des discussions se poursuivent avec les autorités argentines à propos d'un futur laboratoire. Le laboratoire du Caire a reçu le statut de candidat. Plusieurs autres pays et laboratoires individuels ont également exprimé leur souhait de joindre le réseau des laboratoires accrédités de l'AMA.

L'AMA a effectué quatre visites au Centre antidopage de Moscou et trois visites au laboratoire antidopage de Sotchi afin de superviser leurs progrès en vue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2014 de Sotchi.

L'AMA et la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires (ILAC) ont prorogé leur protocole d'entente lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de novembre 2013, renforçant du même chef leur engagement mutuel de soutenir et d'améliorer la qualité des laboratoires antidopage.



## Stratégie pour le développement d'un réseau de laboratoires antidopage

En septembre 2013, l'AMA a publié une stratégie pour le développement futur d'un réseau de laboratoires antidopage. Le Comité exécutif a notamment recommandé de maintenir à quarante (40) le nombre maximum de laboratoires qui pourront être accrédités par l'AMA au cours des cinq prochaines années, en fondant l'approbation future des nouveaux laboratoires sur les besoins identifiés dans les différentes régions du monde. Le recours aux services de laboratoires déjà en place lors de grandes manifestations sportives a été soutenu et la coopération entre les laboratoires antidopage de l'AMA a été encouragée, plus particulièrement pour les analyses spécifiques qui nécessitent des équipements coûteux ou de haute technologie.

## Recherche scientifique

En 2013, le programme de recherche scientifique de l'AMA a reçu 103 projets de recherche provenant de chercheurs de 30 pays et cinq continents.

Quatre thèmes prioritaires de recherche ont été proposés pour 2013 :

- détection des substances et méthodes interdites : méthodologies de chimie analytique;
- détection des substances et méthodes interdites : liaisons à forte affinité et méthodologies biochimiques;
- détection et identification de nouvelles tendances de dopage;
- études pharmacologiques sur les substances et méthodes dopantes.

Vingt-neuf projets ont été retenus pour un financement total de 3,4 millions de dollars, ce qui porte l'engagement cumulé de l'AMA à la recherche scientifique à plus de 60 millions de dollars depuis 2001.

## Symposium scientifique

D'éminents experts de la thérapie génétique et de l'antidopage ont rejoint les experts de l'AMA à Beijing en juin pour le symposium sur le dopage génétique et cellulaire.

Les participants à ce symposium ont examiné les dernières avancées réalisées par les équipes de recherche internationales dans la détection du dopage génétique dans le sport. Quatrième événement du genre organisé par l'AMA depuis 2002, le symposium 2013 a offert pour une première fois une session officielle consacrée à la thérapie et au dopage cellulaire.



# MÉDICAL

## Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

S'il est malade ou atteint d'une pathologie, un sportif peut demander à utiliser des médicaments ou des traitements inscrits sur la Liste des interdictions de l'AMA. Une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) peut lui être accordée à des conditions restrictives clairement définies. L'AUT permet au sportif de prendre les médicaments requis tout en participant à des compétitions sportives sans se rendre coupable d'une violation des règles antidopage.

Le Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) garantit l'harmonisation, dans tous les sports et dans tous les pays, des procédures pour accorder une AUT. Dans le cadre de son rôle de supervision, l'AMA vérifie les AUT autorisées par les organisations antidopage (OAD) au moyen du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS). Ce processus de vérification « intelligent » examine la substance, les voies d'administration, la durée de l'AUT et d'autres facteurs.

En 2013, l'AMA a amélioré les Lignes directrices pour l'AUT et a créé de nouvelles Lignes directrices pour l'AUT à l'intention des médecins. Ces documents de référence se révèlent inestimables pour aider les Comités pour l'AUT (CAUT) à réviser les demandes d'AUT et à prendre les décisions pertinentes.

L'AMA a également continué à guider les sportifs, les fédérations internationales (FI), les organisations nationales antidopage (ONAD) et les organisations régionales antidopage (ORAD) pour les questions médicales ou relatives aux AUT.

## Passeport biologique de l'Athlète

Le programme du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) de l'AMA a été mis en œuvre avec

**Un nouveau module stéroïdien du PBA a été intégré dans ADAMS en 2013 et offre un moyen de déterminer l'abus de stéroïdes par l'analyse des échantillons d'urine.**

succès dans le cadre de stratégies antidopage de nombreux programmes des FI et des ONAD, ce qui a donné lieu à un nombre important de résultats d'analyse anormaux (RAA) ciblés et de violations directes des règles antidopage (VRAD).

Le PBA utilise comme point de référence les biomarqueurs ou les variables biologiques du sportif plutôt que les valeurs rencontrées dans la population. La supervision régulière de ces biomarqueurs offre un profil longitudinal présentant des valeurs de référence individuelles, qui peuvent révéler indirectement les effets du dopage. Le PBA se veut un complément aux méthodes de détection directes traditionnelles et permet de perfectionner et de renforcer les stratégies antidopage globales.

Un nouveau module stéroïdien du PBA a été intégré dans ADAMS en 2013 en vue de son lancement en janvier 2014. Étant donné que les profils stéroïdiens sont automatiquement calculés dans les échantillons d'urine, tous les athlètes dont les dossiers de contrôle du dopage sont entrés dans ADAMS auront un passeport.

Le module stéroïdien s'ajoute au module hématologique qui avait été intégré dans la fonctionnalité PBA d'ADAMS en 2012, et offre

un moyen de déterminer l'abus de stéroïdes par l'analyse des échantillons d'urine.

La création du module stéroïdien et le perfectionnement du module hématologique profiteront aux OAD au fur et à mesure que celles-ci élaboreront des programmes antidopage stratégiques présentant un meilleur rapport coût-efficacité.

Les Lignes directrices opérationnelles du PBA et les documents techniques connexes ont été révisés afin de prendre en compte le fonctionnement et les activités du module stéroïdien et de donner des conseils pour une mise en œuvre optimale. Cela inclut un nouveau document technique à l'intention des laboratoires, le Guide au rapport et à l'évaluation de résultats pour les stéroïdes anabolisants androgènes endogènes.

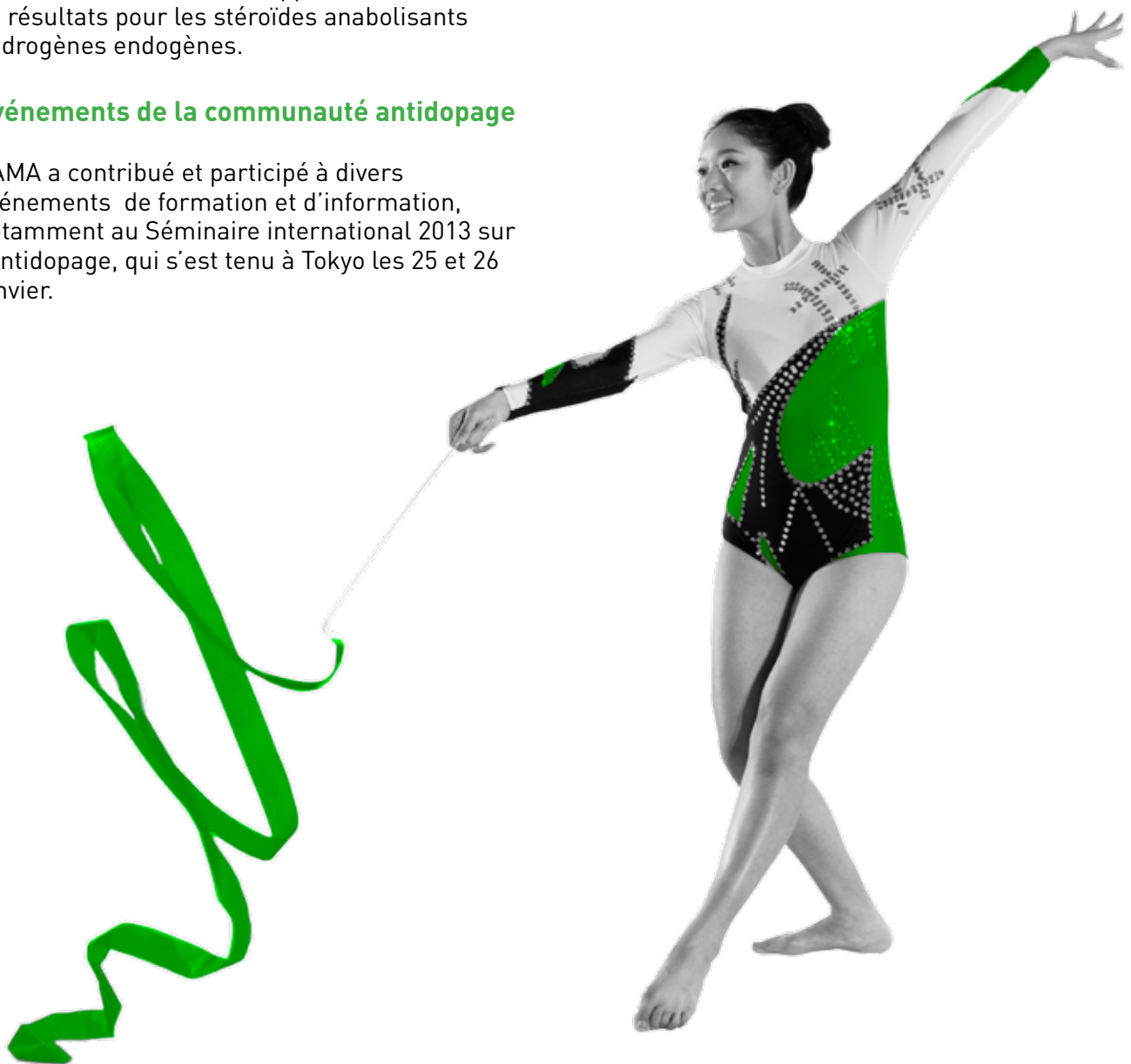
### Événements de la communauté antidopage

L'AMA a contribué et participé à divers événements de formation et d'information, notamment au Séminaire international 2013 sur l'antidopage, qui s'est tenu à Tokyo les 25 et 26 janvier.

Le séminaire de deux jours était organisé conjointement par l'Agence antidopage du Japon (JADA) et l'Agence mondiale antidopage (AMA), et financé par le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (MEXT) du Japon.

Des représentants de 27 pays – y compris des ONAD et toutes les ORAD de la région asiatique – ont participé à ce rassemblement qui a comporté notamment des ateliers sur les AUT et une séance consacrée au PBA.

L'AMA a également présenté les derniers développements sur le PBA lors du Symposium pour les OAD tenu en mars 2013 à Lausanne.



# ÉDUCATION

## En 2013, l'AMA a élaboré et mis en œuvre de nouveaux programmes d'éducation, et a constaté un intérêt accru pour les programmes existants.

L'Agence a continué à former des partenariats efficaces afin d'assurer que ses partenaires intègrent dans leurs activités antidopage une éducation fondée sur des valeurs.

### Programmes destinés à la jeunesse

En 2013, l'AMA a conclu un partenariat avec le Conseil olympique de l'Asie (COA) en vue de dispenser une éducation antidopage dans ses camps pour jeunes OCA et dans ses programmes *Fun Run + Learn*. Le personnel des organisations régionales antidopage (ORAD) a utilisé des ressources éducatives développées par l'AMA pour offrir une formation dans leurs régions respectives. Des programmes ont été réalisés en Afghanistan, au Cambodge, au Tadjikistan, en Thaïlande et au Vietnam.

Le programme Génération Franc Jeu de l'AMA a été présent aux Jeux asiatiques de la Jeunesse 2013 de Nanjing ainsi qu'aux Jeux parapanaméricains de la Jeunesse 2013 de Buenos Aires.

Les ORAD des Caraïbes et de l'Afrique Zone VI ont chacune organisé en décembre une session de formation portant sur la manière dont les pays peuvent élaborer et appliquer des plans d'éducation pratiques. Plus de 35 pays ont participé aux deux sessions de ces ORAD.

L'AMA a été sélectionnée pour définir les directives créatrices aux jeunes lions en compétition dans la catégorie Cyber au Festival international de la créativité – Lions de Cannes 2013, du 17 au 19 juin. Trente-cinq équipes, chacune composée d'un auteur et d'un concepteur de site de 28 ans ou moins, a eu 24

heures pour créer une campagne en ligne.

Les équipes ont été invitées à élaborer leur projets créatifs sur le programme Génération Franc Jeu de l'AMA, dans le but de réaliser une campagne destinée à un public mondial de sportifs et de jeunes de moins de 19 ans qui s'intéressent au sport.

Les jeunes lions de Cannes attirent les plus brillants jeunes talents de l'industrie dans le monde entier. L'AMA a reçu tous les matériels créatifs produits par le concours en vue de les utiliser dans une future stratégie de communication Franc Jeu.

### Partenariats en éducation

Le manuel universitaire antidopage en ligne a été achevé en 2013 avec le concours de la Fédération internationale du sport universitaire (FISU) et du Comité d'organisation des Jeux mondiaux universitaires 2015 de Gwangju. La réalisation du projet pilote et sa mise en œuvre dans le réseau universitaire de la FISU commenceront en 2014.

Le manuel en ligne intégré et le matériel pédagogique offrent un « curriculum type » sous la forme d'exposés, d'études de cas, d'activités, de fiches techniques et de lectures suggérées. Ses objectifs sont de sensibiliser davantage à la lutte contre le dopage dans le sport parmi les étudiants en première année d'université, et d'éduquer les futurs praticiens, sportifs,



entraîneurs et tous les dirigeants sportifs aux dangers du dopage dans le sport et au rôle qu'ils jouent dans la promotion du sport propre.

En 2013, l'AMA a formé un partenariat avec le Comité International Olympique (CIO), le Comité International Paralympique (CIP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) et le Comité international pour le Fair Play (CIFP) en vue de combiner les messages antidopage des organisations en une seule et même ressource éducative.

Un protocole d'entente signé avec la Fondation internationale Olympafrica en octobre 2013 offre à l'AMA l'occasion de travailler avec les directeurs des centres Olympafrica de 12 centres régionaux de formation situés dans toute l'Afrique à la diffusion de messages antidopage aux jeunes, aux entraîneurs et aux sportifs d'élite.

Le programme de la Fondation encourage le développement social par le sport. Les centres sont autogérés par les populations locales et disposent d'installations pour des activités sportives, culturelles, économiques et éducatives.

### Recherches en sciences sociales

En septembre 2013, le Comité exécutif de l'AMA a approuvé la recommandation du Comité Éducation demandant que le programme de bourses de recherches en sciences sociales adopte une approche plus ciblée du financement de projets.

Avec l'aide de l'AMA, le Comité Éducation identifiera chaque année des domaines spécifiques pour la recherche en fonction des besoins de la communauté mondiale. Le financement du programme reste inchangé.

### Sportifs d'élite

En 2013, l'AMA a continué à mettre au point un programme d'éducation antidopage en ligne adressé aux sportifs d'élite. Le programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage (ALPHA) traduit l'expertise

collective d'éminents psychologues, scientifiques du comportement, techniciens de l'éducation, spécialistes de l'apprentissage en ligne et de la prévention.

ALPHA adopte une approche nouvelle de l'éducation antidopage en tenant compte de l'influence des attitudes du sportif sur ses intentions, qui déterminent en fin de compte les comportements de dopage ou d'antidopage. Le programme consiste en huit sessions et inclut un questionnaire sur les attitudes avant et après le contrôle. Le déploiement d'ALPHA commence en 2014.

### Entraîneurs

Les outils d'apprentissage en ligne Entraîneurs Franc Jeu pour sportifs d'élite et amateurs aident les OAD, les associations d'entraîneurs et les universités à fournir une éducation antidopage aux entraîneurs.

Au 31 décembre 2013, 172 pays et 86 sports étaient représentés par plus de 2 800 utilisateurs enregistrés au programme Entraîneurs Franc Jeu.

L'AMA a poursuivi son partenariat avec le Conseil international pour l'éducation des entraîneurs (ICCE) en vue d'incorporer des matériels de la trousse de l'entraîneur et du programme Entraîneurs Franc Jeu au cadre d'entraînement du Conseil. L'AMA a assisté au lancement de l'ICCE en septembre 2013 ainsi qu'à la réunion du groupe de travail à Durban, en Afrique du Sud.



# COMMUNAUTÉ ANTI DOPAGE

Le Symposium de l'AMA pour les organisations antidopage (OAD), organisé en mars 2013, a attiré un nombre record de 310 participants représentant les fédérations internationales (FI), les organisations nationales antidopage (ONAD), les organisations régionales antidopage (ORAD) et les organisateurs de grandes manifestations sportives.

Le thème de ce rassemblement de deux jours, « Dix ans de Code mondial antidopage (Code), dix ans vers le futur – La nécessité de nouvelles stratégies pour renforcer la lutte contre le dopage », a offert aux intervenants du milieu une excellente occasion de discuter du processus de révision du Code et des Standards internationaux 2015 ainsi que des stratégies permettant de protéger efficacement les sportifs propres face aux pratiques de dopage de plus en plus sophistiquées.

## Fédérations internationales

Le bureau régional européen de l'AMA à Lausanne offre une approche intégrée et coordonnée pour aider les FI à continuer d'améliorer leurs programmes antidopage en fonction de leurs situations et de leurs besoins.

L'équipe des relations avec les FI apporte également son aide au Service antidopage de SportAccord sur les questions qui touchent les FI.

L'AMA a joué un rôle actif lors de la Convention SportAccord de mai 2013 à Saint-Petersbourg, en Russie. Des rencontres individuelles ont été organisées avec de nombreuses FI, et une délégation de l'équipe de rédaction du Code a consulté les représentants des FI et d'autres membres du Mouvement olympique afin de discuter du Code 2015 et des Standards internationaux connexes. L'Agence a également participé au Forum des FI à Lausanne en novembre 2013.

Par ailleurs, Lausanne a accueilli deux autres événements importants.

En janvier, l'AMA a organisé un atelier réunissant 22 experts des forces de l'ordre, des pouvoirs publics, des FI et des ONAD afin de discuter de l'importance d'une collaboration plus étroite entre les OAD et les forces de l'ordre. L'objectif est de mieux protéger les sportifs propres en ciblant non seulement les tricheurs, mais aussi l'entourage des sportifs.

En septembre, des représentants de l'AMA, du Comité international olympique (CIO) et des sept FI de sports olympiques d'hiver se sont réunis pour discuter des moyens de garantir des programmes antidopage efficaces et de coordonner les efforts en prélude aux Jeux olympiques 2014 de Sotchi.

## Organisations nationales antidopage

En 2013, plusieurs ONAD de grands pays ont reçu le soutien de l'AMA afin de développer leurs programmes antidopage, notamment le Brésil, le Bélarus, l'Égypte, l'Inde, le Nigéria, la Russie et la Turquie.

L'Agence antidopage de Norvège a célébré son 10e anniversaire en accueillant à Oslo, en juin 2013, le Symposium sur la collaboration internationale des ONAD. Ce symposium était principalement axé sur l'autonomisation des ONAD établies afin qu'elles aident les ONAD aux ressources limitées. Les dirigeants de l'AMA y ont présenté des discours liminaires devant un public où figuraient Sa Majesté le Roi Harald V et d'éminents représentants de la communauté mondiale antidopage. Le symposium a donné lieu à l'élaboration de lignes directrices destinées à favoriser la collaboration entre ONAD.

L'AMA a continué de collaborer étroitement avec l'Institut des organisations nationales antidopage (INADO) afin de renforcer les liens entre les membres de l'INADO et l'AMA. Au cours du processus de révision du Code 2015, l'INADO a joué un rôle clé en recueillant les commentaires de ses membres en vue d'améliorer le Code et les SI. En 2013, l'INADO a reçu une bourse de la part de l'AMA afin de participer à la couverture de ses dépenses opérationnelles.

En juin 2013, l'AMA a rencontré l'Agence antidopage des États-Unis (USADA) afin de faire progresser le projet sur le processus informatisé de contrôle du dopage (formulaire électronique) et sa compatibilité avec le Système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA (ADAMS).

### Organisations régionales antidopage

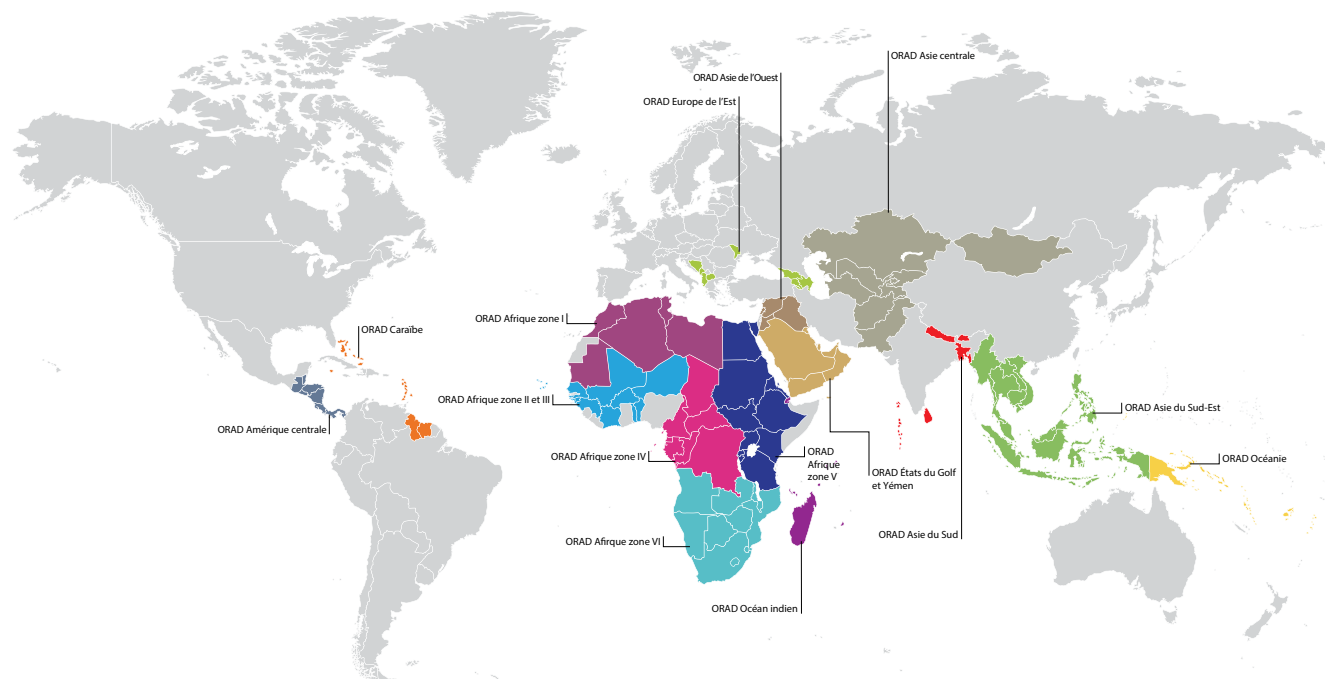
À nouveau cette année, les ORAD ont constitué un mécanisme efficace permettant à l'AMA d'aider les plus petits pays aux ressources limitées. L'AMA a collaboré directement avec 123 pays par le biais d'un réseau de 15 ORAD : Afrique (six), Asie (cinq), Amériques (deux), Océanie (une) et Europe (une). Le partage des

**En 2013, plusieurs ONAD de grands pays ont reçu le soutien de l'AMA afin de développer leurs programmes antidopage, notamment le Brésil, le Bélarus, l'Égypte, l'Inde, le Nigéria, la Russie et la Turquie.**

ressources humaines et financières entre les pays permet d'alléger le fardeau pesant sur les Comités nationaux olympiques (CNO) et les gouvernements.

L'AMA a fourni une aide supplémentaire aux ORAD par le biais de bourses pour l'embauche de personnel à temps plein. Parmi les ORAD qui ont bénéficié de telles subventions figurent l'Afrique zone V, l'Afrique zone VI, l'Asie de l'Ouest, l'Asie du Sud, l'Asie centrale, les Caraïbes et l'Amérique centrale.

### CARTES DES 15 ORAD



**Les ORAD ont constitué un mécanisme efficace permettant à l'AMA d'aider les plus petits pays aux ressources limitées.**

Pour la première fois en 2013, l'AMA a versé à toutes les ORAD des bourses pour les contrôles. Au total, quelque 416 contrôles ont été réalisés grâce à ce soutien (136 contrôles supplémentaires ont été effectués grâce aux bourses non destinées aux contrôles). L'AMA prévoit une hausse des contrôles en 2014.

Le groupe de travail ad hoc pour les ORAD s'est réuni à Lausanne en mars en prélude au Symposium de l'AMA pour les OAD. Lors de cette rencontre, le groupe s'est notamment penché sur le programme des ORAD et de son développement futur.

Le ministère japonais de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (MEXT) a réitéré son soutien aux ORAD asiatiques. En 2013, sa contribution au développement des ORAD de cette région était de l'ordre de 153 281 \$.

Grâce au soutien du gouvernement norvégien, et en partenariat avec l'Agence antidopage de Chine (CHINADA) et l'AMA, Antidopage Norvège a pu contribuer au développement d'activités antidopage au Kenya et à l'ORAD de l'Afrique zone V.

Le gouvernement australien a réitéré son appui financier à l'ORAD d'Océanie pour l'embauche de personnel et le développement de programmes d'éducation.



# OBSERVATEURS INDÉPENDENTS

**Le programme des Observateurs indépendants de l'AMA veille au respect du processus de contrôle du dopage lors de grandes manifestations sportives et supervise les aspects du programme antidopage.**

Les missions des OI veillent à ce que les procédures de lutte contre le dopage soient équitables, impartiales et conformes au Code mondial antidopage (Code). Ces mesures renforcent la confiance des sportifs et du public dans le programme de contrôle du dopage en place avant et pendant les manifestations sportives.

En 2013, des missions d'OI ont été réalisées lors des XVIIes Jeux méditerranéens de Mersin en Turquie et lors des Jeux mondiaux 2013 de Cali, en Colombie. Ces deux programmes ont adopté le format de type audit et fait appel à un système d'évaluation permettant d'identifier aisément toute procédure non conforme et d'en aviser les organisateurs de la manifestation lors de réunions quotidiennes avec le président des OI. Ainsi, des corrections ou des améliorations ont pu être apportées durant la manifestation. Un rapport complet a été publié pour les Jeux méditerranéens.

Le programme des OI lors des Jeux mondiaux est allé encore plus loin en offrant une aide supplémentaire aux organisateurs colombiens bien avant la manifestation. Cette approche a été mise en œuvre en vue d'offrir des programmes antidopage efficaces et aux meilleures pratiques lors de grandes manifestations.

Depuis son lancement en 2000 aux Jeux olympiques d'été de Sydney, le programme des OI de l'AMA a supervisé les programmes antidopage de plus de 40 grandes manifestations sportives.

**En 2013, des missions d'OI ont été réalisées lors des XVIIes Jeux méditerranéens de Mersin en Turquie et lors des Jeux mondiaux 2013 de Cali, en Colombie.**





# CONTRÔLES

## L'AMA publie annuellement un ensemble de données sur les analyses réalisées par les laboratoires accrédités par l'Agence.

### Rapport des données sur les analyses des laboratoires

Pour la première fois en juillet 2013, les données ont entièrement été compilées dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS), plateforme utilisée par tous les laboratoires accrédités par l'AMA pour le rapport de leurs résultats d'analyse positifs et négatifs.

Cette méthode améliorée de compilation et de collecte de données, élimine la nécessité de publier d'autres rapports de données. La nouvelle formule du rapport – au moyen d'ADAMS – englobe les données des laboratoires et celles des organisations antidopage pour les échantillons d'urine, de sang et pour ceux prélevés dans le cadre du Passeport biologique de l'Athlète (PBA), et présente le portrait le plus fidèle et transparent à ce jour de la situation globale en matière d'analyse antidopage.

Le rapport 2012 des données sur les analyses des laboratoires offre un aperçu beaucoup plus complet des données antidopage. Celles-ci sont présentées :

- par laboratoire;
- par substance;
- par sport;
- par autorité de contrôle;
- par sport et autorité de contrôle; et
- par prélèvements dans le cadre du PBA.

Les données du rapport incluent toutes les analyses effectuées par les 33 laboratoires accrédités par l'AMA sur des échantillons prélevés dans le cadre de contrôles en compétition et hors compétition.<sup>1</sup> Ces données sont associées aux principales catégories de sports.

**Pour la première fois en 2013, les données ont entièrement été compilées dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)**

Le rapport de 2012 comprend également des données sanguines plus détaillées, dont le nombre d'échantillons de sang analysés par les laboratoires, les contrôles effectués et les sports concernés. Ces données se sont avérées particulièrement utiles dans le cadre du programme du PBA.

À ce jour, les OAD n'ont aucune obligation d'utiliser ADAMS. Ainsi, le rapport ne peut pas encore présenter le portrait complet du nombre de violations des règles antidopage ou de sanctions pour dopage.

Quand les OAD auront toutes adopté ADAMS, la communauté sportive disposera d'un moyen transparent de suivre les résultats – du prélèvement de l'échantillon à la sanction éventuelle –, tout en préservant la confidentialité des sportifs. Cela permettra également d'analyser les données, en reliant notamment les résultats d'analyses anormaux à des AUT et à des cas sanctionnés.

Le système ADAMS est offert gratuitement à toutes les OAD.

<sup>1</sup> Parmi les 33 laboratoires accrédités par l'AMA, tous n'ont pas été opérationnels durant la période de contrôle considérée.

# AMA

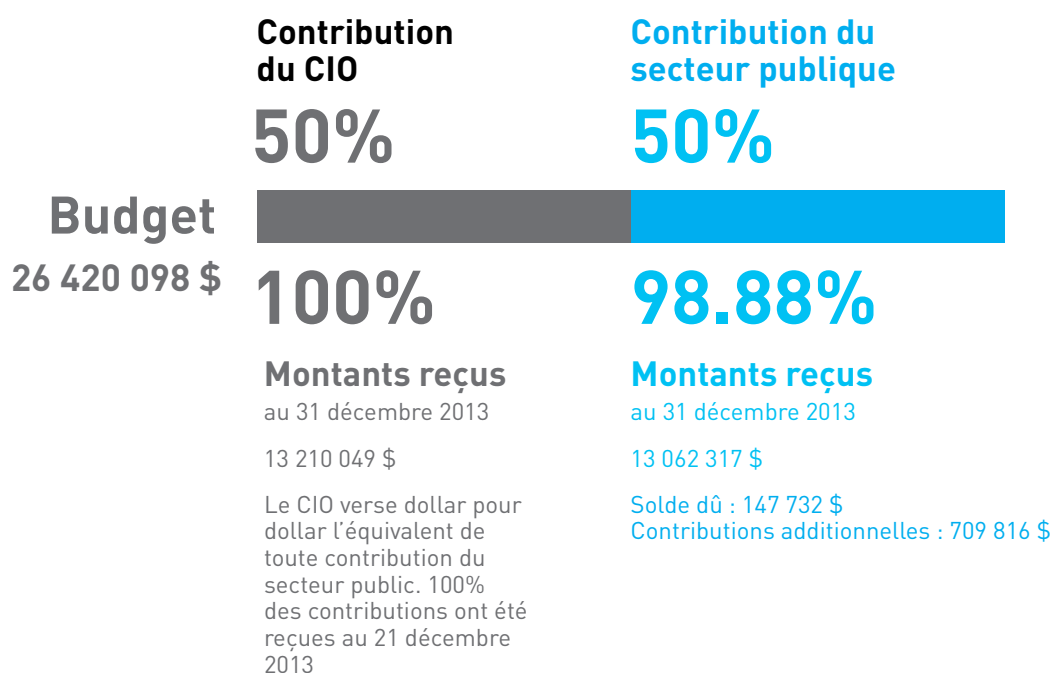
revue financière **2013**

# REVUE FINANCIÈRE 2013

**Au cours de l'exercice 2013, l'AMA a encaissé le plus faible montant de contributions depuis 2009. L'AMA a reçu 98,88% de ses contributions budgétées venant des autorités publiques avant le 31 décembre 2013, contre 99,56% en 2012, année de perception record à ce jour.**

L'AMA a également reçu un financement annuel de 1,7 \$ million<sup>1</sup> du gouvernement canadien pour le siège de l'Agence à Montréal. Des sommes supplémentaires d'autres pays et organisations ont totalisé 709 816 \$, ce qui représente le plus haut niveau de financement reçu au titre des contributions volontaires. L'AMA exprime sa reconnaissance à ses partenaires pour leur soutien.

Les états financiers présentent un excédent de dépenses de 151 433 \$ par rapport aux revenus, soit 36% de moins que le déficit budgété. Ce résultat a été obtenu grâce aux contributions supplémentaires reçues de sources volontaires et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, qui a contribué positivement aux coûts d'exploitation du bureau principal de Montréal.



<sup>1</sup> Tous les montants dans ce rapport annuel sont en dollars américains, sauf indication contraire.

Les dépenses en immobilisations encourues en 2013 ont été de 3,2 \$ millions. Les investissements ont porté sur la refonte du site Web (dont le lancement est prévu pour le milieu de 2014), le Questionnaire sur les résultats antidopage (ADRQ) et le Programme d'apprentissage pour les athlètes sur la santé et l'antidopage (ALPHA). Le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) reste une priorité pour l'AMA ; c'est ainsi qu'en 2013, des applications ADAMS mobiles ont été développées, le module stéroïdien a été introduit dans le Passeport biologique de l'Athlète (PBA) et d'autres améliorations ont été apportées au système en vue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2014.

Les revenus d'investissements ont continué à diminuer en 2013. La baisse de 20% par rapport à 2012 – ou 12% de moins que les sommes budgétées – a été due à la faiblesse prolongée des taux d'intérêt sur le marché et à l'épuisement de la réserve de fonds non attribués de l'AMA. La politique d'investissements conservatrice de l'AMA consistant à ne pas investir dans des produits financiers spéculatifs a également contribué au faible revenu des placements.

En 2013, les frais liés aux litiges ont à nouveau été maintenus au niveau prévu au budget.

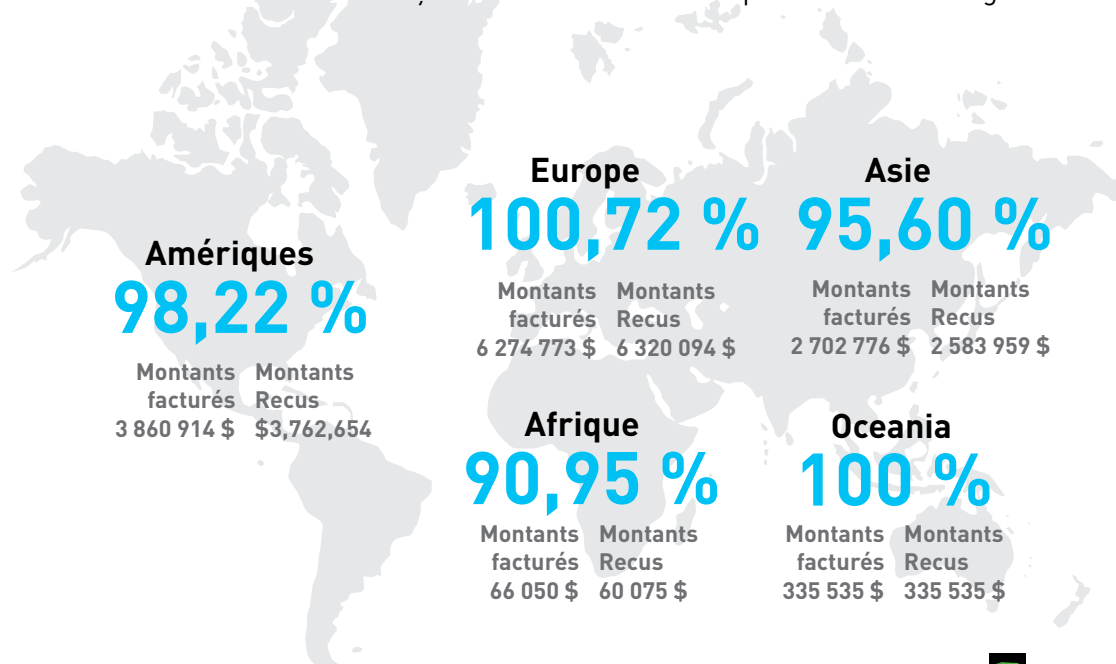
La quatrième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, organisée du 12 au 15 novembre à Johannesburg, en Afrique du Sud, a été marquée par l'adoption du Code mondial antidopage 2015 (Code) et des quatre Standards internationaux connexes. Cette Conférence a remporté un vif succès, et ses coûts n'ont pas dépassé les prévisions grâce à la contribution des hôtes sud-africains.

L'exercice de révision du Code, échelonné sur deux ans, a été extrêmement efficace, et les coûts des phases de consultation de 2013 ont été légèrement supérieurs au budget.

La situation financière générale de l'Agence demeure stable, toutefois, la réserve de fonds non attribués destinés à assumer les pertes s'épuise. Ainsi, il est devenu impératif d'accroître le financement et de chercher des solutions pour diminuer les dépenses sans réduire les activités de l'Agence ni en affecter la mission. Le budget 2014 s'attaque à cette question en augmentant légèrement les revenus émanant des contributions et en réduisant considérablement les frais de déplacement, ce qui implique qu'en 2014, les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA prendront en charge leurs propres frais de participation aux réunions de l'Agence.

## Contributions du secteur public par région

Montants facturés et montants reçus au 31 décembre 2013 pour l'exercice budgétaire 2013



# ÉTATS FINANCIERS



Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de  
Agence mondiale antidopage  
Lausanne

PricewaterhouseCoopers SA  
avenue C.-F. Ramuz 45  
Case postale  
1001 Lausanne  
Tel: +41 (58) 792 81 00  
Fax: +41 (58) 792 81 10  
[www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Pierre-Alain Dévaud  
Réviseur responsable Expert-réviseur



Yves Tritten  
Expert-réviseur

Lausanne, le 28 mai 2014

Annexe:

Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

## Bilan au 31 décembre 2013

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Notes	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
<b>Actifs</b>					
<b>Actifs circulants</b>					
Liquidités	4	14 323 209	16 276 161	12 754 416	14 874 783
Placements disponibles à la vente	5b	2 409 911	3 562 903	2 145 958	3 256 138
Débiteurs	6	711 557	382 300	633 621	349 384
Autres actifs circulants	7	2 563 138	3 343 504	2 282 403	3 055 629
		<u>20 007 815</u>	<u>23 564 868</u>	<u>17 816 398</u>	<u>21 535 934</u>
<b>Actifs à long terme</b>					
Placements disponibles à la vente	5b	9 223 219	7 833 447	8 213 018	7 158 987
Immobilisations corporelles	8	774 524	674 492	689 692	616 418
Immobilisations incorporelles	9	4 558 411	3 197 823	4 059 138	2 922 490
		<u>14 556 154</u>	<u>11 705 762</u>	<u>12 961 848</u>	<u>10 697 895</u>
<b>Total des actifs</b>		<b><u>34 563 969</u></b>	<b><u>35 270 630</u></b>	<b><u>30 778 246</u></b>	<b><u>32 233 829</u></b>
<b>Passifs et fonds propres</b>					
<b>Engagements à court terme</b>					
Créanciers		1 670 875	1 019 573	1 487 868	931 788
Charges à payer	10	2 450 840	2 577 027	2 182 404	2 355 145
Contributions reçues d'avance		1 635 902	2 592 510	1 456 725	2 369 295
		<u>5 757 617</u>	<u>6 189 110</u>	<u>5 126 997</u>	<u>5 656 228</u>
<b>Fonds propres</b>					
Capital de fondation	11	5 388 056	5 474 651	5 000 000	5 000 000
Ajustement de conversion cumulatif sur le capital de fondation en USD		(1 381 556)	(1 468 151)	-	-
Différences de conversion cumulées		-	-	(10 469 111)	(9 893 183)
Réserve pour les litiges	12a	1 500 000	1 500 000	1 335 708	1 370 850
Réserve d'opération	12b	2 400 000	2 400 000	2 137 133	2 193 360
Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente		225 790	349 525	201 060	319 432
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		20 674 062	20 825 495	27 446 459	27 587 142
		<u>28 806 352</u>	<u>29 081 520</u>	<u>25 651 249</u>	<u>26 577 601</u>
<b>Total des fonds propres</b>		<b><u>28 806 352</u></b>	<b><u>29 081 520</u></b>	<b><u>25 651 249</u></b>	<b><u>26 577 601</u></b>
<b>Total des passifs et des fonds propres</b>		<b><u>34 563 969</u></b>	<b><u>35 270 630</u></b>	<b><u>30 778 246</u></b>	<b><u>32 233 829</u></b>

## État des activités pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2013

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Notes	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
<b>Revenus</b>					
Contributions annuelles	13	26 397 315	26 511 321	24 523 326	24 890 202
Subventions	14	2 420 651	2 042 251	2 248 805	1 917 371
Autres revenus	15	362 473	290 759	336 740	272 980
<b>Total des revenus</b>		<b>29 180 439</b>	<b>28 844 331</b>	<b>27 108 871</b>	<b>27 080 553</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Salaires et autres charges de personnel	16	10 379 981	9 725 347	9 643 089	9 130 660
Frais de voyage et de logement		3 769 747	3 632 684	3 502 127	3 410 552
Information et communication		174 551	230 320	162 159	216 236
Frais de tests		689 700	907 701	640 737	852 197
Frais d'accréditation		290 225	429 528	269 621	403 263
Subventions de projets de recherche	17	4 494 797	5 718 427	4 175 704	5 368 755
Autres subventions		383 786	328 446	356 540	308 363
Éducation		76 271	43 035	70 856	40 404
Frais de consultants sur les projets		2 715 170	2 642 250	2 522 416	2 480 682
Frais administratifs		3 029 890	2 909 712	2 814 793	2 731 788
Frais informatiques		1 659 478	2 166 446	1 541 668	2 033 971
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 734 427	1 554 090	1 611 297	1 459 060
<b>Total des dépenses opérationnelles</b>		<b>29 398 023</b>	<b>30 287 986</b>	<b>27 311 007</b>	<b>28 435 931</b>
<b>Excédent des dépenses sur les revenus avant produits financiers</b>		<b>(217 584)</b>	<b>(1 443 655)</b>	<b>(202 136)</b>	<b>(1 355 378)</b>
<b>Produits financiers (charges)</b>					
Intérêts		384 538	441 730	357 239	414 719
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente		(33 501)	(2 069)	(31 123)	(1 942)
Frais bancaires		(90 026)	(80 517)	(83 638)	(75 593)
Gains (pertes) de change nets		(194 860)	313 911	(181 025)	294 716
		66 151	673 055	61 453	631 900
<b>Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice</b>		<b>(151 433)</b>	<b>(770 600)</b>	<b>(140 683)</b>	<b>(723 478)</b>

## Tableau de financement pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2013

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
<b>Activités opérationnelles</b>				
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(151 433)	(770 600)	(140 683)	(723 478)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 734 427	1 554 090	1 611 297	1 459 060
Intérêts	(384 538)	(441 730)	(357 239)	(414 719)
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente	33 501	2 069	31 123	1 942
Variation des				
Débiteurs	(329 257)	70 418	(305 882)	66 112
Autres actifs circulants	750 543	(511 967)	697 258	(480 661)
Créanciers	293 090	(86 983)	272 283	(81 664)
Charges à payer	(126 187)	121 754	(117 229)	114 309
Contributions reçues d'avance	(956 608)	1 118 171	(888 697)	1 049 797
<b>Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles</b>	<b>863 538</b>	<b>1 055 222</b>	<b>802 231</b>	<b>990 698</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(383 837)	(288 984)	(356 589)	(271 314)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 452 999)	(1 311 850)	(2 278 856)	(1 231 633)
Intérêts reçus	412 293	492 889	383 024	462 750
Acquisition de placements disponibles à la vente	(4 360 472)	(2 703 410)	(4 050 917)	(2 538 103)
Produits à la cession de placements disponibles à la vente	3 968 525	2 961 705	3 686 795	2 780 605
<b>Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement</b>	<b>(2 816 490)</b>	<b>(849 650)</b>	<b>(2 616 543)</b>	<b>(797 695)</b>
<b>Augmentation (diminution) des liquidités</b>	<b>(1 952 952)</b>	<b>205 572</b>	<b>(1 814 312)</b>	<b>193 003</b>
<b>Effets des modifications de cours de change</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(306 055)</b>	<b>(398 716)</b>
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>	<b>16 276 161</b>	<b>16 070 589</b>	<b>14 874 783</b>	<b>15 080 496</b>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>14 323 209</b>	<b>16 276 161</b>	<b>12 754 416</b>	<b>14 874 783</b>

## État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2013

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation USD	Ajustement de conversion cumulatif sur le capital de fondation USD	Réserve pour les litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	5 328 271	(1 321 771)	1 500 000	2 400 000	389 819	21 596 095	<b>29 892 414</b>
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(770 600)	<b>(770 600)</b>
<b>Éléments qui seront reclassifiés au résultat net</b>							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(40 294)	-	<b>(40 294)</b>
Mouvement de change	146 380	(146 380)	-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice							<b>(810 894)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>5 474 651</b>	<b>(1 468 151)</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>349 525</b>	<b>20 825 495</b>	<b>29 081 520</b>
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(151 433)	<b>(151 433)</b>
<b>Éléments qui seront reclassifiés au résultat net</b>							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(123 735)	-	<b>(123 735)</b>
Mouvement de change	(86 595)	86 595	-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice							<b>(275 168)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>5 388 056</b>	<b>(1 381 556)</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>225 790</b>	<b>20 674 062</b>	<b>28 806 352</b>
	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	5 000 000	(9 285 379)	1 407 587	2 252 138	365 803	28 310 620	<b>28 050 769</b>
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(723 478)	<b>(723 478)</b>
<b>Éléments qui seront reclassifiés au résultat net</b>							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(46 371)	-	<b>(46 371)</b>
Mouvement de change	-	(607 804)	(36 737)	(58 778)	-	-	<b>(703 319)</b>
Résultat global de l'exercice							<b>(1 473 168)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>5 000 000</b>	<b>(9 893 183)</b>	<b>1 370 850</b>	<b>2 193 360</b>	<b>319 432</b>	<b>27 587 142</b>	<b>26 577 601</b>
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(140 683)	<b>(140 683)</b>
<b>Éléments qui seront reclassifiés au résultat net</b>							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(118 372)	-	<b>(118 372)</b>
Mouvement de change	-	(575 928)	(35 142)	(56 227)	-	-	<b>(667 297)</b>
Résultat global de l'exercice							<b>(926 352)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>5 000 000</b>	<b>(10 469 111)</b>	<b>1 335 708</b>	<b>2 137 133</b>	<b>201 060</b>	<b>27 446 459</b>	<b>25 651 249</b>



## Annexe aux états financiers

31 décembre 2013

### 1. Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales, les Comités Nationaux Olympiques et les athlètes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le Mouvement olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA. Auparavant, le financement de l'AMA provenait exclusivement du Mouvement olympique.

### 2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

#### a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 18 mai 2014 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2013 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar US (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la majeure partie des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse aux taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollars US. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'Ajustement de conversion cumulatif sur le capital de fondation en USD, dans les fonds propres. L'état des activités est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars US sont présentés à titre d'information complémentaire.

#### b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

## Annexes aux états financiers

31 décembre 2013

### c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

### d) Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et non destinés aux fins de spéculation. Ils sont classés dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste Débiteurs.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

#### Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie ou encore ils ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme, sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste Placements disponibles à la vente.

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme Gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, dans la catégorie Produits financiers.

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (Niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (Niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date du bilan, qu'il y a une évidence objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les achats et les ventes courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

## Annexe aux états financiers

31 décembre 2013

### e) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créanciers et les charges à payer.

### f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée résiduelle du bail et leur durée d'utilisation prévue. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique .....	2,5 ans
Matériel de bureau .....	4 ans
Améliorations locatives .....	5 ans

### g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

### h) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur en utilisation (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

### i) Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels, pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence, est classée comme un crédit-bail financier. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

### j) Constatation des revenus

#### Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement olympique sont constatées à titre de revenu dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées. Les versements reçus en avance liés aux activités du prochain exercice sont différés et présentés comme Contributions reçues d'avance, au bilan.

#### Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

## Annexes aux états financiers

31 décembre 2013

### Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

### Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

#### k) Impôts sur les bénéfiques

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfiques.

#### l) Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

#### m) Normes, modifications et interprétations

Les normes, les modifications et les interprétations de normes actuelles entrées en vigueur en 2013 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers au 31 décembre 2013. Certaines normes, modifications et interprétations de normes actuelles qui ont été publiées et qui seront applicables pour les périodes comptables s'ouvrant le ou après le 1er janvier 2014 ou pour des périodes ultérieures n'ont pas été adoptées par anticipation par l'AMA. L'AMA considère qu'aucune d'elles n'aura d'incidence significative sur ses états financiers.

- IAS 1 *Présentation des états financiers* a été modifiée relativement au résultat global. Le changement principal résultant de cette modification est l'exigence, pour les entités, de regrouper les éléments présentés au résultat global selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement en résultat net. L'AMA a évalué cette norme et il n'y a aucune incidence significative dans le résultat global.
- IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* est une norme globale d'évaluation de la juste valeur qui précise les exigences en matière d'informations à fournir s'appliquant à toutes les IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif, dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché, à la date de l'évaluation. Elle établit également des informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. Auparavant, les lignes directrices sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet étaient réparties entre des normes spécifiques qui exigeaient des évaluations de la juste valeur et qui, dans de nombreux cas, ne rendaient pas compte d'une base d'évaluation claire ni d'informations à fournir uniformes. L'AMA a évalué cette norme et celle-ci n'a aucune incidence significative sur les états financiers.

Normes comptables et modifications publiées mais non encore adoptées

- IFRS 9 *Instruments financiers* porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39 *Instruments financiers* : comptabilisation et évaluation par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles pour l'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cependant, les autres profits et pertes, y compris les pertes de valeur, associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat global. IFRS 9 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015.

De nouvelles exigences concernant les passifs financiers ont été ajoutées à IFRS 9 en octobre 2010, et celles-ci élargissent les normes existantes d'IAS 39, excepté que le changement de juste valeur par le biais des résultats est généralement enregistré dans le résultat global.

- IAS 36 *Dépréciation d'actifs* a été modifiée sur la divulgation de la valeur recouvrable dans les notes aux états financiers pour les actifs non financiers. Cette modification enlève certaines informations à fournir concernant le montant des flux de trésorerie générés par les unités d'exploitation, lequel a été inclus dans IAS 36 en publiant IFRS 13.

L'AMA évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes et de ces modifications sur ses états financiers.

## Annexe aux états financiers

31 décembre 2013

### 3. Gestion du risque financier

#### 1. Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers, tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

#### a) Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et en dollars canadiens. Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2013, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars US, en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2013, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 280 747 CHF (315 279 USD) supérieur (l'excédent des dépenses sur les revenus aurait été de 350 935 CHF (383 997 USD) supérieur au 31 décembre 2012), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens. L'excédent des dépenses sur les revenus est plus sensible en 2012 qu'en 2013 aux mouvements du taux de change du dollar US en raison du montant plus important de liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2013, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 19 319 CHF (21 695 USD) supérieur (l'excédent des dépenses sur les revenus aurait été de 27 092 CHF (29 645 USD) supérieur au 31 décembre 2012), principalement en raison des gains de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

#### b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2013, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2013, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et que toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 50 386 CHF (56 583 USD) supérieurs (44 014 CHF (48 161 USD) au 31 décembre 2012), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

#### c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.



## Annexes aux états financiers

31 décembre 2013

### d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour les taxes de vente (TVQ). Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu aux trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	Cote	2013		Cote	2012	
		Solde			Solde	
		USD	CHF		USD	CHF
UBS	A	6,447,524	5,741,339	A	6,404,620	5,853,182
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	3,149,352	2,804,410	AA-	5,283,463	4,828,557
Banque Scotia	AA-	4,676,611	4,164,391	AA-	4,539,570	4,148,713
		<b>14,273,487</b>	<b>12,710,140</b>		<b>16,227,653</b>	<b>14,830,452</b>

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

### e) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont considérés pour la gestion du risque relatif au capital.

### 2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des liquidités, des débiteurs ainsi que des créanciers et des charges à payer ne différait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2013, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

## 4. Liquidités

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Liquidités en espèces	9 152 829	9 174 483	8 150 338	8 384 560
Dépôts bancaires				
en dollars US	3 640 000	3 460 000	3 241 318	3 162 094
en dollars canadiens	504 956	2 433 274	449 649	2 223 769
en francs suisses	337 003	547 465	300 091	500 328
en euros	688 421	660 939	613 020	604 032
	<b>14 323 209</b>	<b>16 276 161</b>	<b>12 754 416</b>	<b>14 874 783</b>

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes, et soumis aux taux d'intérêt courants.



## Annexe aux états financiers

31 décembre 2013

### 5. Instruments financiers

#### a) Instruments financiers par catégorie

##### Au 31 décembre 2013

	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Actifs circulants</b>						
Liquidités (note 4)	14 323 209	12 754 416	-	-	14 323 209	12 754 416
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	2 409 911	2 145 958	2 409 911	2 145 958
Débiteurs (note 6)	711 557	633 621	-	-	711 557	633 621
<b>Actifs à long terme</b>						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	9 223 219	8 213 018	9 223 219	8 213 018
Total	<b>15 034 766</b>	<b>13 388 037</b>	<b>11 633 130</b>	<b>10 358 976</b>	<b>26 667 896</b>	<b>23 747 013</b>

##### Au 31 décembre 2012

	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Actifs circulants</b>						
Liquidités (note 4)	16 276 161	14 874 783	-	-	16 276 161	14 874 783
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	3 562 903	3 256 138	3 562 903	3 256 138
Débiteurs (note 6)	382 300	349 384	-	-	382 300	349 384
<b>Actifs à long terme</b>						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	7 833 447	7 158 987	7 833 447	7 158 987
Total	<b>16 658 461</b>	<b>15 224 167</b>	<b>11 396 350</b>	<b>10 415 125</b>	<b>28 054 811</b>	<b>25 639 292</b>

#### b) Placements disponibles à la vente

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Obligations en dollars US	9 251 395	7 820 507	8 238 108	7 147 161
Produits structurés en dollars US	502 630	500 000	447 578	456 950
Obligations en euros	1 113 441	1 491 896	991 488	1 363 445
Produits structurés en euros	-	264 375	-	241 612
Obligations en dollars canadiens	765 664	1 319 572	681 802	1 205 957
	<b>11 633 130</b>	<b>11 396 350</b>	<b>10 358 976</b>	<b>10 415 125</b>

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0,90 % à 4,63 % et viennent à échéance de janvier 2014 à janvier 2019. Les produits structurés en dollars US et en euros sont à capital garanti et viendront à échéance le 2 juillet 2015.

### 6. Débiteurs

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Débiteurs, TVQ	399 154	282 235	355 434	257 935
Autres débiteurs	287 445	75 074	255 962	68 610
Impôts anticipés à recouvrer	2 358	2 391	2 100	2 185
Garantie de loyer et cautions	22 600	22 600	20 125	20 654
	<b>711 557</b>	<b>382 300</b>	<b>633 621</b>	<b>349 384</b>

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 20 125 CHF (22 600 USD) (20 654 CHF (22 600 USD) en 2012).

## Annexes aux états financiers

31 décembre 2013

## 7. Autres actifs circulants

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Charges payées d'avance	1 458 027	1 327 187	1 298 332	1 212 917
Intérêts courus	107 659	137 483	95 868	125 646
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2005	-	4 993	-	4 563
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2008	-	111 141	-	101 573
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2009	50 375	75 768	44 857	69 244
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2010	12 361	254 946	11 007	232 995
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2011	96 929	1 007 237	86 312	920 514
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2012	689 636	283 387	614 102	258 987
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013	85 273	-	75 933	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2009	-	16 928	-	15 470
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2011	3 863	12 927	3 440	11 814
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2012	15 381	111 507	13 697	101 906
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2013	43 634	-	38 855	-
	<b>2 563 138</b>	<b>3 343 504</b>	<b>2 282 403</b>	<b>3 055 629</b>

## 8. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Exercice arrêté</b>								
<b>le 31 décembre 2012</b>								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	190 932	179 170	91 416	85 784	347 405	326 000	629 753	590 954
Acquisitions	162 421	152 489	25 949	24 362	88 933	83 495	277 303	260 346
Amortissements	(114 026)	(107 053)	(29 279)	(27 489)	(89 259)	(83 800)	(232 564)	(218 342)
Différences de change	-	(5 884)	-	(2 156)	-	(8 500)	-	(16 540)
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>239 327</b>	<b>218 722</b>	<b>88 086</b>	<b>80 501</b>	<b>347 079</b>	<b>317 195</b>	<b>674 492</b>	<b>616 418</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>								
Coût	1 310 726	1 660 387	1 257 822	1 670 090	575 973	602 459	3 144 521	3 932 936
Amortissements cumulés	(1 071 399)	(1 363 304)	(1 169 736)	(1 489 179)	(228 894)	(222 304)	(2 470 029)	(3 074 787)
Différences de change	-	(78 361)	-	(100 410)	-	(62 960)	-	(241 731)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>239 327</b>	<b>218 722</b>	<b>88 086</b>	<b>80 501</b>	<b>347 079</b>	<b>317 195</b>	<b>674 492</b>	<b>616 418</b>
<b>Exercice arrêté</b>								
<b>le 31 décembre 2013</b>								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	239 327	218 722	88 086	80 501	347 079	317 195	674 492	616 418
Acquisitions	343 015	318 664	21 128	19 628	32 857	30 524	397 000	368 816
Amortissements	(159 404)	(148 088)	(35 696)	(33 162)	(101 868)	(94 636)	(296 968)	(275 886)
Différences de change	-	(12 684)	-	(1 501)	-	(5 471)	-	(19 656)
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>422 938</b>	<b>376 614</b>	<b>73 518</b>	<b>65 466</b>	<b>278 068</b>	<b>247 612</b>	<b>774 524</b>	<b>689 692</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>								
Coût	737 896	685 512	1 201 856	1 116 534	595 737	553 445	2 535 489	2 355 491
Amortissements cumulés	(314 958)	(292 599)	(1 128 338)	(1 048 235)	(317 669)	(295 117)	(1 760 965)	(1 635 951)
Différences de change	-	(16 299)	-	(2 833)	-	(10 716)	-	(29 848)
<b>Valeur compatible nette</b>	<b>422 938</b>	<b>376 614</b>	<b>73 518</b>	<b>65 466</b>	<b>278 068</b>	<b>247 612</b>	<b>774 524</b>	<b>689 692</b>

Au 31 décembre 2013, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives était de 13 164 USD (néant au 31 décembre 2012).



## Annexe aux états financiers

31 décembre 2013

### 9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2012</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	3 133 138	2 940 109
Acquisitions	1 386 211	1 301 447
Amortissements	(1 321 526)	(1 240 718)
Différences de change	-	(78 348)
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>3 197 823</b>	<b>2 922 490</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>		
Coût	9 580 595	10 545 775
Amortissements cumulés	(6 382 772)	(7 181 658)
Différences de change	-	(441 627)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>3 197 823</b>	<b>2 922 490</b>
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2013</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	3 197 823	2 922 490
Acquisitions	2 798 047	2 599 409
Amortissements	(1 437 459)	(1 335 411)
Différences de change	-	(127 350)
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>4 558 411</b>	<b>4 059 138</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>		
Coût	11 661 379	10 833 518
Amortissements cumulés	(7 102 968)	(6 598 716)
Différences de change	-	(175 664)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>4 558 411</b>	<b>4 059 138</b>

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2013, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles était de 440 102 USD (95 054 USD au 31 décembre 2012).

### 10. Charges à payer

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Passifs transitoires	912 239	1 182 356	812 323	1 080 555
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	20 000	-	17 809	-
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	21 346	47 232	19 008	43 165
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	84 250	173 236	75 023	158 320
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	120 401	221 101	107 213	202 064
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	173 995	375 813	154 937	343 455
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	347 491	488 852	309 431	446 762
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	642 675	53 420	572 284	48 820
Subventions de recherche scientifique 2012 à payer	81 217	-	72 323	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	3 429	5 243	3 053	4 791
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	6 767	9 286	6 026	8 487
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	20 219	20 271	18 004	18 527
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	16 811	217	14 970	199
	<b>2 450 840</b>	<b>2 577 027</b>	<b>2 182 404</b>	<b>2 355 145</b>

## Annexes aux états financiers

31 décembre 2013

### 11. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

### 12. Réserves

#### a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

#### b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD pour les opérations.

### 13. Contributions annuelles

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	2 142	746	1 990	700
2002 Comité International Olympique	2 142	746	1 990	700
2003 Autorités publiques et gouvernements	2 484	2 682	2 308	2 518
2003 Comité International Olympique	2 484	2 682	2 308	2 518
2004 Autorités publiques et gouvernements	-	24	-	23
2004 Comité International Olympique	-	24	-	23
2005 Autorités publiques et gouvernements	3 913	369	3 635	346
2005 Comité International Olympique	3 913	5 370	3 635	5 042
2006 Autorités publiques et gouvernements	4 030	403	3 744	378
2006 Comité International Olympique	4 030	7 485	3 744	7 027
2007 Autorités publiques et gouvernements	4 150	391	3 855	367
2007 Comité International Olympique	4 150	391	3 855	367
2008 Autorités publiques et gouvernements	4 316	3 530	4 010	3 314
2009 Autorités publiques et gouvernements	4 489	11 537	4 170	10 831
2010 Autorités publiques et gouvernements	4 668	21 341	4 337	20 036
2011 Autorités publiques et gouvernements	22 608	91 018	21 003	85 452
2012 Autorités publiques et gouvernements	55 430	13 152 533	51 495	12 348 280
2012 Comité International Olympique	-	13 210 049	-	12 402 280
2013 Autorités publiques et gouvernements	13 062 317	-	12 135 001	-
2013 Comité International Olympique	13 210 049	-	12 272 246	-
	<b>26 397 315</b>	<b>26 511 321</b>	<b>24 523 326</b>	<b>24 890 202</b>

### 14. Subventions

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Montréal International	1 710 835	1 665 308	1 589 380	1 563 477
Gouvernement d'Australie	137 000	124 975	127 274	117 333
Gouvernement du Kazakhstan	-	9 211	-	8 648
Gouvernement du Japon	153 281	204 999	142 399	192 464
Gouvernement d'Uruguay	5 000	-	4 645	-
Gouvernement de la Russie	393 075	-	365 170	-
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	21 460	22 077	19 937	20 727
C.O.N.F.E.J.E.S.	-	15 681	-	14 722
	<b>2 420 651</b>	<b>2 042 251</b>	<b>2 248 805</b>	<b>1 917 371</b>



## Annexe aux états financiers

31 décembre 2013

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 de dollars canadiens, indexé sur une durée de 10 ans (2002 – 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 de dollars canadiens, indexés sur une période de 10 ans (2002 – 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 000 de dollars canadiens, indexé sur une période de 10 ans (2012 – 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 000 de dollars canadiens, indexé sur une période de 10 ans (2012 – 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

### 15. Autres revenus

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation	290 801	219 938	270 156	206 489
Surveillance du Code mondial antidopage	22 905	28 933	21 279	27 164
Incitatifs locaux	48 767	41 888	45 305	39 327
	<b>362 473</b>	<b>290 759</b>	<b>336 740</b>	<b>272 980</b>

### 16. Salaires et autres charges de personnel

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Salaires	5,878,335	5,586,547	5,461,023	5,244,940
Charges sociales et autres avantages salariaux	4,342,344	4,008,922	4,034,074	3,763,784
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	99,665	93,600	92,589	87,876
Personnel temporaire	59,637	36,278	55,403	34,060
	<b>10,379,981</b>	<b>9,725,347</b>	<b>9,643,089</b>	<b>9,130,660</b>

Le nombre de personnes employées était de 70 au 31 décembre 2013 (64 au 31 décembre 2012).

### Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste Salaires et autres charges de personnel, à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.



## Annexes aux états financiers

31 décembre 2013

### 17. Subventions de projets de recherche

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	4 238 067	5 645 355	3 937 200	5 300 152
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	288 642	294 793	268 150	276 766
Remboursements reçus en raison d'annulation de projets	(31 912)	(221 721)	(29 646)	(208 163)
<b>Total de la dépense des subventions de projets de recherche</b>	<b>4 494 797</b>	<b>5 718 427</b>	<b>4 175 704</b>	<b>5 368 755</b>
<b>Subventions de projets de recherche payées</b>				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	4 494 797	5 718 427	4 175 704	5 368 755
Paiements d'avance (mouvement)	(881 383)	256 601	(818 812)	240 910
Charges à payer (mouvement)	(143 932)	63 316	(133 714)	59 444
<b>Total des subventions de projets de recherche payées</b>	<b>3 469 482</b>	<b>6 038 344</b>	<b>3 223 178</b>	<b>5 669 109</b>

### 18. Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses au poste Frais de voyage et de logement, à l'état des activités.

<b>Rémunération de la direction opérationnelle</b>	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Salaires	2 173 402	2 198 425	2 019 109	2 063 995
Avantages sociaux et charges sociales	965 822	969 828	897 257	910 525
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	44 465	12 850	41 308	12 064
	<b>3 183 689</b>	<b>3 181 103</b>	<b>2 957 674</b>	<b>2 986 584</b>

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Au 31 décembre 2013, l'AMA en comptait 10 directeurs (10 directeurs au 31 décembre 2012).

## Annexe aux états financiers

31 décembre 2013

### 19. Engagements

#### a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Moins de un an	490 227	483 824	436 533	442 167
Plus de un an et moins de cinq ans	1 939 094	1 847 828	1 726 709	1 688 731
Plus de cinq ans	1 401 945	1 743 720	1 248 393	1 593 586
	<b>3 831 266</b>	<b>4 075 372</b>	<b>3 411 635</b>	<b>3 724 484</b>

Les obligations ci-dessus concernent :

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021  
Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2017  
Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2015  
Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2017

#### b) Engagements pour des éléments hors location

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Moins de un an	1 263 367	1 516 250	1 124 993	1 385 701
Plus de un an et moins de cinq ans	994 878	1 591 690	885 911	1 454 646
Plus de cinq ans	2 310	-	2 057	-
	<b>2 260 555</b>	<b>3 107 940</b>	<b>2 012 961</b>	<b>2 840 347</b>

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2013 à 2015, et à plusieurs autres contrats.

#### c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2013 USD	2012 USD	2013 CHF	2012 CHF
Moins de un an	4 482 100	4 726 262	3 991 185	4 437 260
Plus de un an et moins de cinq ans	443 530	586 416	394 951	550 558
	<b>4 925 630</b>	<b>5 312 678</b>	<b>4 386 136</b>	<b>4 987 818</b>

### 20. 20 Engagements conditionnels

À la fin de 2013, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 3 630 505 CHF (4 078 302 USD) (2 527 052 CHF (2 765 130 USD) en 2012). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice de 2014.



## AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

### Bureau Principal

800 Place Victoria, Suite 1700  
Case Postale 120  
Montréal, QC, Canada, H4Z 1B7  
T +1.514.904.9232  
F +1.514.904.8650

### Afrique

Protea Assurance Building  
8e étage, Greenmarket Square  
Le Cap, 8001, Afrique du Sud  
T +27.21.483.9790  
F +27.21.483.9791

### Asie / Océanie

C/O Japan Institute of Sports Sciences  
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku  
Tokyo, 115-0056, Japon  
T +81.3.5963.4321  
F +81.3.5963.4320

### Europe

Maison du Sport International  
Avenue de Rhodanie 54  
1007 Lausanne, Suisse  
T +41.21.343.43.40  
F +41.21.343.43.41

### Amérique latine

Centre mondial du commerce  
de Montevideo  
Tour II, Unité 712  
Calle Luis A De Herrera 1248  
Montevideo, Uruguay  
T +598.2.623.5206  
F +598.2.623.5207